

Damprichard Info



Réalisation : Commission Communication

Numéro : 92

Janvier 2020

Deux centenaires à l'honneur
Courtefontaine - 23 novembre 2013

Damprichard
Deux centenaires à l'honneur



■ Gérard Mauvais avec les deux centenaires et le personnel.

L'ADMR de Damprichard a organisé, il y a quelques jours, un petit goûter festif pour ses centenaires chez Jeanne Parent à Courtefontaine ; celle-ci a invité sa voisine, Marie-Louise Clerc, des Plains-et-Grands-Essarts. Toutes les deux sont nées en 1913 à Tréwillers. Entourées des bénévoles et de leurs aides à domicile, elles ont pu dialoguer sur leur passé, leurs longues vies. Le président Gérard Mauvais a déclaré : « Si ces dames sont en pleine forme à cet âge-là, ce n'est pas uniquement grâce aux aides à domicile, mais aussi grâce à leur entourage familial qui y consacre beaucoup de temps. »

De gauche à droite

1^{er} rang : Jeanne PARENT - Marie-Louise CLERC
2^{ème} rang : Gérard MAUVAIS - Nathalie COURLET
Léa MOUNIER - Odile LACHAT
Isabelle CORDIER - Paulette MARLIN
Audrey LOICHAT

Les Membres de la Commission Communication

Chantal DUBOC
Michel BOBILLIER
Alexandra CABOCEL
Alfonso HEREDIA

vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2020.



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous voici arrivés au terme de notre mandat, débuté en 2014. C'est donc le dernier "Damprichard Info", édité par l'équipe actuelle. Notre bulletin municipal, distribué deux fois par an, est toujours très apprécié par les lecteurs grâce aux nombreux articles de qualité rédigés par les personnes de la commission Communication. Je tiens donc à les féliciter tout particulièrement pour l'excellent travail fourni pendant ces six années qui viennent de s'écouler.

Au cours de l'année 2019, nous avons terminé l'aménagement des abords de la salle polyvalente, dont le détail des travaux vous a été présenté dans le numéro précédent. Il s'agissait de notre principal investissement de l'année.

Il était également prévu l'agrandissement du cimetière, mais le dossier a pris du retard et les travaux seront réalisés en 2020.

En 2020, il sera nécessaire de réaliser la réfection du toit de l'église, qui est en mauvais état, elle a déjà provoqué plusieurs dégâts à l'intérieur à cause des infiltrations, et également le changement de la chaudière très ancienne.

Après les élections de mars, la nouvelle équipe municipale, se penchera cette année sur le projet d'un bâtiment pour le périscolaire. En effet, le nombre d'enfants qui fréquente ce service, notamment le midi, est en croissance, et le fonctionnement actuel sur les deux sites n'est plus adapté.

Je terminerai en vous présentant à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année qui vient de débiter. Je souhaite qu'elle vous apporte de grands moments de bonheur, la confiance en l'avenir et une bonne santé.

Bonne et heureuse année 2020 à tous.

Anthony MERIQUE

Sommaire

❖ Le Mot du Maire	Page 1
❖ Sommaire	Page 2
❖ Les Informations Communales	Page 3
➤ Récapitulatif des compte-rendu	Page 4
➤ Etat civil	Page 15
➤ Dernier bulletin du Damprichard Info avec la commission actuelle	Page 16
➤ Noël au Village.....	Page 16
➤ Merci Bob !!! - Les séniors en fête !	Page 17
➤ Damprichard une petite merveille ! Bravo à toute l'équipe !.....	Page 18
➤ Recensement de la population.....	Page 19
➤ Médaille de la famille... promotion Fête des Mères 2020	Page 20
➤ Secrétariat de la Mairie . . . horaires d'ouverture	Page 20
➤ Mouvement dans l'équipe des Agents municipaux	Page 21
➤ Elections municipales	Page 22
➤ L'accueil du périscolaire - Forum des Associations 2019	Page 23
➤ La réfection du parking de la salle polyvalente.....	Page 24
➤ Les services de l'eau potable et de l'assainissement	Page 24
➤ Belle retraite toute en lecture !	Page 25
➤ La crise des Scolytes . . . Les épicéas "bostrychés"	Page 26
➤ Modification du Plan Local d'Urbanisme.....	Page 27
❖ La Vie Associative	Page 28
➤ Infos de l'Harmonie L'Avenir	Page 29
➤ Quoi de neuf au Ski-Club	Page 30
➤ Les nouvelles du Club 3 Amitié Loisirs - A propos du Tennis de Table.....	Page 32
➤ Les Anciens Combattants : commémorations – Du côté de Dance Fit	Page 33
❖ Divers	Page 34
➤ La MARPA : 20 ans en 2020 !!!.....	Page 35
➤ Infos de l'école Arc en Ciel.....	Page 36
➤ Les nouvelles de l'école Les Marronniers	Page 37
➤ Grande mobilisation de la Communauté de Communes Sauvons notre biodiversité ! 1000 actions pour la nature.....	Page 38
➤ Bilan de la saison estivale 2019 du Pays Horloger	Page 39
➤ Magnifique soirée musicale	Page 40
➤ Les addictions, si on en parlait - Le tri s'agrandit dès 2020 !.....	Page 41
➤ Dates à retenir	Page 42
❖ Instants Détente	Page 43
➤ Souvenirs . . . Souvenirs . . . Quelques extraits du Tour du village.....	Page 44
➤ Du côté des enfants ! - Délice des papilles	Page 45
❖ Association ADMR de Damprichard	Page 46
➤ Historique.....	Page 47
➤ Nouveau service - L'ADMR et les soins infirmiers se regroupent	Page 48
➤ Déménagement du service Aides à Domicile - Inauguration des nouveaux locaux !....	Page 49
➤ Les moments d'échanges	Page 50
➤ Les services proposés - Implantation sur le territoire, les bénévoles	Page 51
➤ L'association fête ses 50 ans !.....	Page 52
➤ La mission du Centre de Santé - Les coordonnées du Centre infirmier.....	Page 53
➤ La téléassistance Filien - Vous cherchez du travail ?	Page 54
➤ L'association - les coordonnées	Page 55
➤ Retraite d'Elisabeth BARROS	Page 56

Le thème du Damprichard Info porte sur l'association de l'ADMR de Damprichard.
Les informations et les photos ont été recueillies dans les archives de l'association.

Les Informations communales

Inauguration des locaux de l'ADMR et Soins infirmiers - 28 novembre 2015



De gauche à droite

Fabienne JEAMBRUN - Sylvie JEANNEROT - Jacques BARBE - Astrid AUBRY
Gilbert JACOULOT - Sylvette BARBE - Jeannine SCHELL - René PERROT
Julien NAEGELEN - Isabelle CORDIER - Brigitte MAIRE
Martial CORDIER - André GARRESSUS - Justin MARGUERON

Récapitulatif des compte-rendu

Le Conseil municipal se réunit une fois par mois. Un compte-rendu est édité après chaque séance. Il est affiché dans l'espace des publications de la mairie et consultable sur le site internet.



Compte-rendu du 8 juillet 2019

Problème du stationnement gênant, rue des Tilleuls, des employés de l'entreprise BURDET

Le sujet a déjà été abordé avec M. Olivier BURDET, il était question de mettre en place une navette depuis le parking de la salle polyvalente à celui de l'entreprise. A ce jour, le projet n'a pas été confirmé en mairie.

Monsieur le Maire propose dans l'immédiat de prendre un arrêté d'interdiction de stationner sur les trottoirs, depuis le numéro 1 de la rue des Tilleuls jusqu'au parking de la société.

Courriers

- ✓ Les élèves de la classe de CP/CE2¹ et CM1/CM2² remercient la commune de leur

avoir permis de visiter la capitale de la Préhistoire en Dordogne.

- ✓ Remerciement de Monsieur le Préfet du Doubs, Joël MATHURIN ainsi que de l'ensemble du personnel de la Sous-Préfecture de Montbéliard et des amis proches de M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, Sous-Préfet de Montbéliard, décédé, profondément touchés par les marques de soutien lors de ce décès.
- ✓ Remerciement de la famille FRANCHINI pour les marques de sympathie lors du décès d'Henri.
- ✓ Remerciement de la famille LCHAT pour les marques de sympathie lors du décès de Gabriel.

I. FINANCES

Décision du Maire

Monsieur le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au paiement des concessions du 1^{er} semestre 2019 :

- ✓ Mme SANDOZ Marthe née RENAUD 93.00 €
- ✓ M. TRIBOULET Daniel 186.00 €
- ✓ Mme TIROLE Alice 380.00 €
- ✓ Mme ROBERT Suzanne née PERRIOT-COMTE 190.00 €
- ✓ M. PIERRE André 95.00 €

- ✓ Mme BERNE Huguette née GUYOT 47.50 €
- ✓ Mme GUILLAUME Madeleine née BARTHOULOT 190.00 €
- ✓ Mme BEHEREC Marie née CUENIN 190.00 €
- ✓ Mme PIERRE Françoise née RECEVEUR 190.00 €
- ✓ M. FERNANDES MARTINS Julio 95.00 €
- ✓ Mme KAPLINSKI Rachel..... 96.00 €

¹ CP/CE2 : Cours Préparatoire/Cours Elémentaire 2^{ème} année

² CM1/CM2 : Cours Moyen 1^{ère} année/Cours Moyen 2^{ème} année

Achat d'une parcelle cadastrée section AB N° 170 située au village

La commune a été destinataire d'un courrier de Mme Anne-Marie GIGON-BARGE du 20 février 2019 pour proposer la vente d'un terrain.

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de cette parcelle, cadastrée section AB N° 170, d'une superficie de 49

ares 05 ca, au prix négocié à 7.00 euros le m² après avis non défavorable de la SAFER¹.

Après avoir délibéré, l'assemblée vote : "3 abstentions" et "14 pour" moyennant le prix de 34 335.00 euros et autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

II. URBANISME

DPU

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- ✓ Parcelles cadastrées, section AD N° 45 et 61, situées au Village, pour les

superficies respectives de 6 ares 65 ca et 15 ares 05 ca à M. et Mme Loïc Bernard BONNET.

- ✓ Parcelle cadastrée, section AL N° 50, située 12 rue Marie Curie, pour une superficie de 8 ares 20 ca à M. Fabrice MOUZELER et Mme Laurence HALBIG.

III. FORET

Le Conseil municipal demande l'application du Régime forestier aux parcelles cadastrales définies.

Elles sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation. Les motifs de la

demande concernent l'amélioration du patrimoine forestier.

Le Conseil municipal est favorable à ces propositions et demande à l'ONF² de présenter un dossier d'application du Régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessous.

Section	N° parcelle	Lieudit	Contenance totale	Contenance à appliquer au RF ³
E	58	Pré Milière	0,6400 ha	0.6400 ha
E	96	A Roichenz	0,8650 ha	0.8650 ha
E	98	A Roichenz	0,7350 ha	0.7350 ha
E	99	A Roichenz	0,3022 ha	0.3022 ha
Contenance à appliquer au Régime forestier				2.5422 ha

IV. QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu de l'école primaire et périscolaire

M. Martial CORDIER fait état du compte-rendu du conseil de l'école primaire du 4 juin 2019. Il rappelle le souhait de réaliser une peinture sur le mur du tennis. Il serait souhaitable de peindre également le mur de la loge de l'aire de jeux des petits.

Les élèves seront prêts pour chanter la Marseillaise le 8 mai 2020.

M. Sylvain NICOD, Directeur, remercie la commune pour : le tableau interactif posé en classe de CP⁴ et la participation financière de la commune pour le voyage en Dordogne.

¹ SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

² ONF : Office National Forestier

³ RF : Régime Forestier

⁴ CP : Cours Préparatoire

Demande de M. Gilles ROBERT

M. Gilles ROBERT souhaite faire l'acquisition du terrain en triangle situé entre sa parcelle cadastrée section AE N° 354 et celle de M. PIQUEREZ cadastrée section D 17. Celui-ci étant public, une proposition est faite à M. ROBERT pour l'autoriser à clôturer cette surface afin de l'entretenir.

La commune doit se renseigner pour effectuer les démarches administratives permettant ensuite la vente du terrain.

Défibrillateur

M. André GARRESSUS propose que la commune achète un défibrillateur commun aux deux salles et au stade.



Compte-rendu du 30 septembre 2019

Courriers

- ✓ Remerciement de l'association GYM PLAISIR pour la subvention accordée par la municipalité pour l'année 2019.
- ✓ Remerciement de la famille PRONK pour les marques de sympathie lors du décès de Gérard.
- ✓ Remerciement de la famille ROBERT pour les marques de sympathie lors du décès de Gilles.
- ✓ Remerciement de Mme Anne-Marie TATU pour les marques de sympathie lors du décès de Marie-Rose MAUVAIS.
- ✓ Remerciement de la famille PARENT pour les marques de sympathie lors du décès de Jean-Marie.

I. FINANCES

Cession de terrain à M. Philippe RONDOT

M. Philippe RONDOT souhaite acquérir la parcelle juxtaposée à son terrain d'une surface de 4 ares 76 ca. Depuis dix ans, il entretient le terrain et il envisage de l'agréments avec des arbres fruitiers. La municipalité doit réserver 1/3 de la surface pour l'accès au regard d'assainissement.

Suite au bornage réalisé par le géomètre, la parcelle cadastrée section AC N° 348 d'une superficie de 4 ares 76 ca ancienne situation, devient en situation nouvelle : la parcelle A d'une superficie de 0 ares 54 ca restant en propriété à la commune.

La cession du terrain de la parcelle B d'une superficie de 4 ares 22 ca, est vendue au prix de 25.00 euros le m². Les frais de géomètre sont à la charge de la commune. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Projets travaux 2020

Travaux de voirie

Prévision de la réfection des routes de La Montée à Rangevillers, des Fosses (pour la boucle) et la rue du Crôtot.

Surveillance salle polyvalente

Le Maire propose l'installation de caméras de surveillance pour les abords de la salle polyvalente.

II. URBANISME

DPU

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- ✓ Parcelle cadastrée section AE N°216, située Cité des Sapins, pour une superficie de 7 ares 38 ca à Mme Diana DE SOUSA LOPES.
- ✓ Parcelle cadastrée section AE N°130, située rue des Rosiers, pour une superficie de 4 ares 94 ca à M. Mickaël CLOISEAU.
- ✓ Parcelle cadastrée section AB N°73, située rue du Maréchal Leclerc, pour une superficie de 4 ares 42 ca à Mme Angélique DANNECKER.
- ✓ Parcelles cadastrées section AE N°84 et 86, situées Au Village et Rue du Général De Gaulle, pour une superficie respective de 4 ares 42 ca et 11 ares 01 ca à la SCI ZOGU, société à constituer.
- ✓ Parcelle cadastrée section AC N°154, située 3 rue des Tilleuls, pour une superficie de 7 ares 56 ca à M. Christophe BINET.
- ✓ Parcelles cadastrées section AE N°354, 377, 379, situées Au village et rue du Maréchal Leclerc pour une superficie respective de de 11 ares 85 ca, 15 ares 52

ca et 8 ares 7 ca à M. Nicolas ENDSTRASSER.

- ✓ Parcelles cadastrées section AE N°102, 103, situées Au village et rue Pasteur pour les superficies respectives de 10 ares 05 ca, 06 ares 85 ca à M. Maxime KAPLINSKI et Mme Andréa MACHADO.
- ✓ Parcelle cadastrée section AC N°360 18, située rue Octave Stortz pour une superficie de 10 ares 03 ca à M. Jonathan ALLAIRE et Mme Emeline GREZEL

Combe-Saint-Pierre à Charquemont

Le Restaurant de la Combe-Saint-Pierre reste en fonction encore un an en attendant le projet de reprise du site.

Validation du rapport définitif de la CLECT¹

Vu la réunion de la CLECT du 26/06/2019 présentant les méthodes d'évaluation des charges communales 2018 devenues intercommunales ou communales en 2019 et validant le rapport définitif de la CLECT soumis à l'approbation des conseils municipaux dès le 11/07/2019. Il est adopté à l'unanimité.

III. QUESTIONS DIVERSES

Autorisation de démolition de l'immeuble 1, 3, 5 rue des Primevères

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du département du Doubs "Habitat 25", dans sa séance du 19 décembre 2018, a validé l'engagement de l'opération de démolition d'un ensemble immobilier de 28 logements, sis 1, 3, 5 rue des Primevères à Damprichard.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour la démolition de l'immeuble, qui ne répond plus aux

critères en vigueur, avec de nombreux logements vacants.

Il n'y a pas encore de délai connu pour de nouvelles constructions. Les habitants sont relogés en quasi totalité dans la commune.

Logements NEOLIA

Suite à la mise en vente de 11 logements sis 3 à 13 rue Marcel Pagnol, NEOLIA Groupe Action Logement informe la commune de la date prévisionnelle de mise en vente des quatre logements, situés 24 A à 24 D rue des Écoles, courant 2020.

¹ CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Demande de déneigement sur domaine privé

La demande concerne le déneigement sur le domaine privé des habitations respectives. Un débat lors de la séance du Conseil municipal s'est déroulé en présence de personnes concernées pour une demande collective. Une réponse écrite a été envoyée pour confirmer le fonctionnement du déneigement de la commune qui n'intervient pas sur le domaine privé.

Demande de POWERFIT pour la révision du loyer mensuel

M. Christophe BELIN demande une baisse d'environ 15% du loyer mensuel pour les locaux occupés par POWERFIT. Le loyer actuel est de 846 €. Suite à la concurrence de

l'ORANGE BLEUE à Maïche, il supporte une baisse d'activité de 25%.

Monsieur le Maire propose une baisse de 5.5 %, soit un loyer de 800 euros. Le bail commercial est à renouveler pour le 3 janvier 2020.

Voitures "ventouses"

Il est signalé un problème de voitures "ventouses" à l'École maternelle "Arc en Ciel" et sur le parking de la salle polyvalente.

Plaque "Jardin du Souvenir"

La plaque "Jardin du Souvenir" au cimetière a été installée.



Compte-rendu du 28 octobre 2019

COURRIERS

- ✓ Remerciement de l'Association FEMINAGRI pour la subvention versée par la commune et le prêt de salles pour diverses formations.
- ✓ Remerciement de la famille CHOPARD pour les marques de sympathie lors du décès de Gilles.
- ✓ Remerciement de la famille PERROT pour les marques de sympathie lors du décès de Noël (papa de Marie-Noëlle, Agent à la Trésorerie de Maïche).

I. FINANCES

Décision du Maire

- ✓ Renouvellement du parc informatique du secrétariat de la Mairie.
- ✓ Suite à plusieurs infiltrations par le toit de l'église, la réfection totale de la toiture, soit 830 m² et le remplacement de la chaudière au fioul sont à réaliser. Un courrier sera envoyé à l'Archevêché pour un soutien financier.

Demande de subvention DETR¹ pour la réfection de la toiture, la couverture de l'église et le changement de la chaudière

Une demande de subvention a été faite à la DETR pour financer une partie des travaux de la réfection de la toiture, de la couverture de l'église (105 727.00 € HT) et le changement de la chaudière (26 000.00 € HT).

¹ DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le Conseil municipal s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant estimé s'élève à 131 727.00 € HT soit 158 072.40 € TTC, selon le plan de financement suivant :

- ✓ Fonds libres : 64 719.90 € HT
- ✓ Subvention DETR
HT x 30 % : 39 518.10 € HT
- ✓ Subvention C@P25¹ toiture
HT x 26 % : 27 489.00 € HT
- ✓ **Total** : **131 727.00 € HT**

Demande de subvention C@P25 au Conseil départemental pour la réfection de la toiture et la couverture de l'église

Une demande de subvention est réalisée auprès de C@P25, Conseil départemental, pour financer les travaux de réfection de la toiture et la couverture de l'église.

Le Conseil municipal s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant estimé s'élève à 105 727.00 € HT soit 126 872.00 € TTC, selon le plan de financement suivant :

- ✓ Fonds libres : 46 519.90 € HT
- ✓ Subvention DETR
HT x 30 % : 31 718.10 € HT
- ✓ Subvention C@P25
HT x 26 % : 27 489.00 € HT
- ✓ **Total** : **105 727.00 € HT**

Les crédits seront inscrits au budget communal 2020 pour assurer le financement de la partie non subventionnée.

Monsieur le Maire s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision de subvention et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention.

Demande de subvention DETR² pour l'informatisation du secrétariat de Mairie

Une demande de subvention est à réaliser pour financer le renouvellement du parc informatique en conformité avec le logiciel E-Magnus, dont l'achat est prévu pour 2020. Selon le plan de financement suivant :

Dépenses : 17 208.00 € HT

- Un serveur (matériel et logiciel) : 6 541.00 € HT
- 3 ordinateurs et 1 portable : 3 757.00 € HT
- Prestation d'utilisation : 5 460.00 € HT
- Maintenance annuelle : 1 450.00 € HT

Recettes prévisibles : 4 145.10 €

- Serveur (matériel et logiciel)
Plafond 4 500.00 x 30% : 1 350.00 €
- 3 ordinateurs et 1 portable
3 757.00 x 30% : 1 127.10 €
- Prestation d'utilisation
5 460.00 x 30% : 1 638.00 €

Les crédits seront inscrits au budget communal 2020 pour assurer le financement de la partie non subventionnée.

Monsieur le Maire s'engage à réaliser le renouvellement du parc informatique dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision de subvention et sollicite l'autorisation de réaliser cet achat avant obtention de la décision d'attribution de subvention.

Les demandes de subventions DETR ont été classées par ordre de priorité :

1. Les travaux du cimetière,
2. Les travaux de l'église,
3. Le renouvellement du parc informatique.

Concours du Receveur municipal : attribution d'indemnité

Le Conseil municipal :

- ✓ Décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- ✓ D'accorder l'indemnité de conseils au taux de 100% par an.
Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité. Elle sera attribuée à M. Mickaël GOUGAT, Receveur municipal.

¹ CAP25 : Construire Aménager Préserver notre Département

² DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

II. URBANISME

DPU

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- ✓ Parcelle cadastrée section AL N°166, située allée Marcel Pagnol pour une superficie de 3 ares 17 ca à Mme Justine BILLOD et M. Kévin FLEURY.
- ✓ Parcelle cadastrée section AB N°26, située rue du Stade pour une superficie de 4 ares 92 ca à Mme et M. Gilles MAUVAIS.

Enquête publique PNR¹

Une enquête publique relative au projet de création du Parc Naturel

III. PERSONNEL

Création d'un poste d'Adjoint technique à compter du 28/10/2019, suppression du poste d'Adjoint technique

Dans le cadre du recrutement de M. Arthur JACQUOT, il convient de créer un

Régional du Doubs Horloger s'est déroulée du 21 octobre au 21 novembre 2019.

Levée de la servitude de passage donnant accès au bassin de dessablage sur la parcelle AB 211 en propriété à M. et Mme René DESTAING

La commune est devenue propriétaire de la parcelle AB 170 qui permet l'accès aux parcelles AB 172 et 164 où se situe le bassin de dessablage.

La levée de la servitude de passage est réalisée sur la parcelle AB 211 en propriété à M. et Mme René DESTAING. Les frais notariés sont à la charge des propriétaires.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Salle polyvalente

Suite à la demande de Mme Frédérique FLEURY, un point sera effectué pour l'achat de la vaisselle nécessaire à la location de la salle polyvalente.

"Maison des Associations" - Bâtiment MYON

Un courrier de mise en demeure a été envoyé à Monsieur le Directeur de la SCI du BIJOU, dernier propriétaire connu. Celui-ci est revenu pour motif "Destinataire inconnu à l'adresse".

Un expert nommé par le tribunal administratif dans le cadre de la procédure de péril imminent s'est rendu sur le lieu des locaux attenants à la Maison des Associations, ancien bâtiment MYON.

Un rapport sera envoyé à la Mairie. A l'issue de celui-ci, il sera nécessaire d'avoir recours à un juriste pour conseiller la commune sur la démarche à suivre étant donné la complexité de ce dossier.

emploi sur le poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Périscolaire

Monsieur le Maire propose de faire une étude de faisabilité pour la restructuration d'un bâtiment ou la construction neuve d'un accueil périscolaire. Un rendez-vous a été fixé le 29/10/2019 avec le cabinet SETIB pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le choix d'un architecte pourrait avoir lieu en 2020, le lancement des travaux en 2021 et l'ouverture en 2022. Ce projet fera l'objet de plusieurs pistes de réflexions quant à la gestion de cette structure.

Projet de maison médicale

La création d'une maison médicale doit faire l'objet, impérativement, de la demande de deux médecins de Damprichard pour lancer le projet, à leur initiative.



¹¹ PNR : Parc Naturel Régional

Compte-rendu du 9 décembre 2019

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour : l'autorisation de signature pour le renouvellement du bail commercial, concernant les locaux PowerFit, avec

M. BELIN. L'assemblée accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour au chapitre I-Finances.

I. FINANCES

Décisions du Maire N°11/2019

Le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au remboursement de GROUPAMA Assurance de 296.00 euros (assureur tiers) suite au sinistre causé par le dégât du choc d'un véhicule sur un candélabre survenu rue du Général de Gaulle, le 4/05/2019.

Vote des tarifs 2020

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2020, proposés par la commission Finances réunie le 21 novembre 2019 définis dans le tableau ci-après.

Les conditions de la location de la salle polyvalente et du Foyer sont inchangées, soient : 50 € à la 1^{ère} utilisation, ensuite 200 € le week-end et 150 € une journée en semaine.

TARIFS 2020	2019	2020
Salle d'Honneur		
Compagnie théâtrale de Damprichard, Ecoles, spectacle, conférence	GRATUIT	GRATUIT
Associations Damprichard	GRATUIT	GRATUIT
Associations Ecoles extérieures	64.00 €	65.00 €
Petite manifestation culturelle, ponctuelle, lucrative	106.00 €	108.00 €
Atelier public de distillation		
Habitants de Damprichard : la journée	33.00 €	34.00 €
Habitants de l'extérieur : la journée	49.00 €	50.00 €
Droits de places		
Forfait emplacement grand étalage (camion outils)	33.00 €	34.00 €
Forfait emplacement petit étalage (camion de pizzas, autres)	16.00 €	17.00 €
Manifestation à caractère exceptionnel	2.00 €	2.00 €
Forfait Foire	215.00 €	215.00 €
Terrasses < ou = 50 m ² (La Récré, Pizzeria)	20.00 €	25.00 €
Concessions cimetières		
Tombe terre et caveau 1 m ²	47.50 €	48.50 €
Tombe simple 2m ² : 15 ans	95.00 €	97.00 €
Tombe simple 2m ² : 30 ans	190.00 €	194.00 €
Tombe double 4m ² : 15 ans	190.00 €	194.00 €
Tombe double 4m ² : 30 ans	380.00 €	388.00 €
Columbarium 15 ans 1 case 0.125 m ²	748.00 €	750.00 €
Columbarium 30 ans 1 case 0.125 m ²	1 125.00 €	1 125.00 €
Renouvellement Columbarium 15 ans	374.00 €	375.00 €
Renouvellement Columbarium 30 ans	563.00 €	565.00 €
Urne en terre 15 ans 1 m ²	48.00 €	49.00 €
Urne en terre 30 ans 1 m ²	96.00 €	98.00 €

Travaux réalisés par les Employés Communaux				
Coût horaire par employé		34.00 €		35.00 €
Coût horaire avec le tracteur		46.00 €		48.00 €
Coût horaire avec la remorque		11.00 €		12.00 €
Coût horaire avec le girobroyeur		14.00 €		15.00 €
Coût horaire avec la tondeuse, la machine à peinture		22.00 €		23.00 €
Coût horaire petites machines, taille haies		14.00 €		15.00 €
Coût du véhicule au km		1.00 €		1.10 €
Divers				
Location loge à Roichenois à ROBERT Didier		23.50 €		24.00 €
Location domaine public DEMOLY Pierre aisances autour propriété		20.00 €		21.00 €
Location domaine public DEMOLY Pierre garages (bail pour 100 frs)		15.24 €		15.24 €
Droit de chasse ACCA Damprichard		90.00 €		9.00 €
Redevance distributeurs carburants garage FAIVRE TERVEL		26.00 €		27.00 €
Titre divers < 15.00 € (recouvrement obligatoire trésorerie)		15.00 €		15.00 €
Location Salle polyvalente	Habitants de Damprichard	Extérieurs	Habitants de Damprichard	Extérieurs
	2019	2020	2019	2020
Week-end vendredi au dimanche	350.00 €	400.00 €	450.00 €	500.00 €
Une journée - lundi au jeudi	150.00 €	175.00 €	250.00 €	300.00 €
Goûter enterrement	100.00 €	100.00 €	150.00 €	150.00 €
Location Foyer				
Week-end vendredi au dimanche	200.00 €	210.00 €	300.00 €	320.00 €
Une journée – lundi au jeudi	100.00 €	105.00 €	175.00 €	185.00 €
Goûter enterrement	100.00 €	100.00 €	150.00 €	150.00 €

Orientations budgétaires 2020

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2020 :

- ✓ Un projet de voirie d'un montant estimé à 185 825.00 € HT correspondant à la réfection et au renforcement de l'impasse des Frênes, de La Montée-Rangevillers et de la boucle aux Fosses.
- ✓ Le renouvellement du parc informatique du secrétariat de la Mairie pour un montant de 17 208.00 € HT.
- ✓ La réfection et la couverture de la toiture de l'église pour un montant estimé à 105 727.00 € HT ainsi que le changement de la chaudière pour 26 000.00 € HT.
- ✓ Un projet de création d'un nouveau bâtiment pour le périscolaire avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage et choix de l'architecte, dont l'étude est estimée à 50 000.00 € HT.

- ✓ Terminer les travaux de rénovation de l'éclairage public pour un montant de 61 860.00 € HT. Monsieur le Maire précise qu'il sera aussi nécessaire de rénover l'éclairage extérieur de l'église.
- ✓ Enfin pour rappel, l'agrandissement du cimetière budgétisé en 2019 sera réalisé en 2020.

Demande de subvention C@P 25¹ au Conseil départemental pour le renforcement et la réfection du chemin rural N°15 (boucle aux Fosses) : Délibération N°33.12

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention C@P 25 au Conseil départemental pour financer les travaux de renforcement et de réfection du chemin rural N°15.

Le Conseil municipal s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant estimé s'élève à 36 000.00 € HT soit 43 200.00 € TTC. L'assemblée se prononce sur le plan de financement suivant :

- ✓ Fonds libres :26 640.00 € HT
- ✓ Subvention C@P 25 HT
x 26 % :9 360.00 € HT
- ✓ Total :36 000.00 € HT

Les crédits seront inscrits au budget communal 2020 pour assurer le financement de la partie non subventionnée.

Monsieur le Maire s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision de subvention et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention.

Montants des travaux éclairage public avec le SYDED¹ : Délibération N°34.12

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de poursuivre les travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public situé sur la commune de Damprichard dont le montant s'élève à 61 860.00 € HT soit 74 232.00 € TTC. Le plan de financement envisagé est le suivant :

- ✓ Fonds libres 12 294.00 €
- ✓ Subvention SYDED (reste plafond)..... 30 595.00 €
- ✓ Remboursement FCTVA² 31 343.00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière du SYDED ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention et autorise le Maire à signer tous les documents inhérents à cette opération.

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un bâtiment périscolaire : Délibération N°35.12

Monsieur le Maire propose de faire une demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un accueil périscolaire afin d'augmenter la capacité d'accueil des enfants. Le cabinet SETIB (Ingénierie du BTP³) propose une convention d'AMO⁴ avec un forfait de rémunération de 7 750.00 € HT soit 9 300.00 € TTC.

L'assemblée vote à l'unanimité et autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits seront inscrits au budget communal 2020 pour assurer le financement de l'AMO.

Renouvellement du bail commercial POWERFit : Délibération N° 37.12

A compter du 02/01/2020 et pour une durée de neuf ans (pour se terminer au 01/01/2029), il doit être établi le renouvellement du bail commercial entre la commune de Damprichard (BAILLEUR) et M. Christophe BELIN et Mme Catherine HENRIOT, son épouse (PRENEURS) demeurant ensemble à Mancenans-Lizerne, 7 rue des Fontaines.

Moyennant un loyer mensuel de 800.00 euros non soumis à la TVA⁵, indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux, tous les trois ans.

Bien loué : dans un bâtiment, anciennement à usage industriel, situé 8, rue de la Mairie à Damprichard, sis au rez-de-chaussée, d'une surface de 278.01 m². La destination vise l'exploitation d'une salle de sport-musculation et accessoirement à cette activité, vente de produits et articles liés cette pratique. L'observation étant faite qu'il existe un compteur individuel pour l'eau et l'électricité ainsi qu'un compteur individuel de calories pour le chauffage.

¹ **SYDED** : **SY**ndicat **D'**Energies du **D**oubs

² **FCTVA** : **F**onds de **C**ompensation de la **T**axe sur la **V**aleur **A**justée

³ **BTP** : **B**âtiment et **T**ravaux **P**ublics

⁴ **AMO** : **A**ssistance à **M**aîtrise d'**O**uvrage

⁵ **TVA** : **T**axe sur la **V**aleur **A**justée

Condition particulière : le preneur est autorisé à mettre une partie des locaux loués à disposition gratuite d'une association de force athlétique.

L'assemblée donne à l'unanimité le pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer l'acte notarié.

II. URBANISME

Levée de la servitude de passage donnant accès au bac de dessablage sur la parcelle AB 211 en propriété à M.et Mme René DESTAING : Délibération N°39.12

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 29.10 DU 28/10/2019

Monsieur le Maire rappelle que la commune est devenue propriétaire de la parcelle AB 170. Celle-ci permet l'accès aux parcelles AB 172 et 164 où se situe le bac

de dessablage. Il y a lieu de libérer la servitude de passage sur la parcelle AB 211 en propriété à M. et Mme René DESTAING.

Le Conseil vote à l'unanimité la levée de la servitude et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous les documents afférents. Les frais de notaire sont à la charge des propriétaires.



Etat civil du 2^{ème} semestre 2019

NAISSANCES

Maé CHATELAIN
Pèma COURLET
Timaé MARTIN
Konogan FREZARD
Tilio GAUTHIER
Célia PIERRE



Roxanne PILI
Lison HOUSER
Lilio HOUSER
Lysandre GOGA
Anastasia CERCOLA
Maël CHARDON



MARIAGES

Les mariés n'ont pas donné leur consentement pour l'insertion de leurs noms dans le bulletin municipal.
Nous sommes tenus de respecter leur choix.



DÉCÈS

19 septembre 2019 : Gilles CHOPARD
16 octobre 2019 : Raymonde TIROLE
21 octobre 2019 : Pierre GUILLAUME
25 octobre 2019 : Suzanne MOUGIN
4 novembre 2019 : Alice TIROLE
8 novembre 2019 : Claude TODESCHINI
22 novembre 2019 : Marcelle SCHELL



Dernier bulletin du Damprichard Info avec la commission actuelle

L'heure est venue de la dernière édition du "Damprichard Info" pour la commission actuelle. Après 11 éditions, des n° 81 à 92, une page se tourne pour certains.

Nous avons passé de bons moments à la découverte du passé de Damprichard, à l'apprentissage du vocabulaire territorial, à apprendre beaucoup sur des domaines tous aussi variés qu'intéressants.

Chacun avec sa plume, Michel chargé des comptes-rendus de conseils municipaux, Alfonso le pro des fromages Excel et des chiffres, Bob avec ses bonnes idées et surtout son savoir du passé, Alexandra pour les "Tour



du Village" et surtout Chantal qui gère le tout avec ses talents de rédactrice et son aisance avec l'informatique et les photos !

Nous espérons avoir pu vous apporter bien des informations utiles sur notre belle commune mais aussi sur les services publics.

A noter que la commission se renouvellera en mars prochain à l'occasion des élections municipales. Elle a besoin de bénévoles pour assurer la suite ! Il n'est pas nécessaire d'être élu, si vous avez un peu de temps et des idées, n'hésitez pas à vous faire connaître et rejoignez la Commission Communication.



Noël au village !

La place du village décorée pour l'occasion avec un beau kiosque rénové aux couleurs de Noël a rassemblé son fidèle public à l'occasion de Noël au Village.

Au programme, concert de l'harmonie, chant des écoles, jongleuse de feu,



représentation avec les animaux et spectacle de danse ont ravi petits et grands. Mais c'est surtout la descente du Père-Noël, depuis le clocher et son lancer de papillotes, qui font toujours autant briller les yeux des enfants.

Chacun a pu également apprécier les nombreux stands présents pour le plaisir des papilles !

Merci au Comité des Fêtes pour la belle réussite de ce moment tant attendu à Damprichard.

L'occasion également de remercier tous les bénévoles qui, chaque année, mettent du cœur à l'ouvrage pour décorer notre village aux couleurs de Noël.



Merci Bob !!!

L'une des figures de la Commission, Etienne BOBILLIER connu de tous, "Bob" a émis le souhait de se retirer, nous tenons à le remercier pour son dévouement et brosser son portrait.

A 14 ans, il participe à la construction de la Maison des Jeunes avec Arthur ARRIGONI.

Membre actif du club de football CSD¹, il aide aux travaux du stade et du vestiaire. Il est responsable de la buvette, il dirige une équipe de cadets, il passe son examen d'arbitre puis, il devient dirigeant de l'équipe C.

Bob fait partie des Sentiers du Doubs, il participe à la mise en place du Jumelage. Pompier volontaire pendant 27 années, il co-fonde avec Eric GUENOT et André JACOULOT la section des jeunes Sapeurs-Pompiers qu'il anime 10 ans d'affilée.



Il participe au Comité des Fêtes durant 30 ans, à la commission Fleurissement, 15 ans bénévole pour la décoration du village et depuis 2011, arrivée à la commission Damprichard Info.

Depuis 2010, Président du Club 3 Amitié Loisirs, il fait passer le nombre d'adhérents de 47 à 162 membres grâce aux activités de la marche et de la danse.

Non sans regrets, il quitte le monde associatif pour profiter pleinement de sa retraite afin de se consacrer à sa famille et à son amie.

Ses idées, ses témoignages, ses archives, ses photos ont permis, tout au long de ces années, de retracer de nombreux épisodes sur la vie de notre village. Il est une véritable mémoire vivante !

Un grand merci, Bob, pour ton investissement et les bons moments partagés.



Les Séniors en fête !

C'est le samedi 14 décembre à la salle polyvalente que nos séniors se sont réunis pour la journée annuelle qui leur est dédiée. Ainsi, au nombre de 126, ils ont pu apprécier un copieux repas préparé par le restaurant LA RECRE et danser sur la musette de MUSIC AND SHOW.

Comme l'an passé, un cadeau offert par la municipalité a été remis à une et à un heureux élu lors d'un tirage au sort.

Chacun est reparti ravi de ce beau moment plein d'échanges et de souvenirs.

Merci à la commission Fêtes et Cérémonies pour la belle organisation.



A noter que les invitations au repas ont concerné les personnes âgées de minimum 70 ans et que les personnes de plus de 75 ans, n'ayant pu venir, ont reçu un joli colis de Noël.



¹ CSD : Concordat Sportif Damprichard

Damprichard une petite merveille ! Bravo à toute l'équipe !

Dès début novembre, toute une équipe s'active à l'atelier municipal pour préparer les décorations de Noël. Vérifier toutes les lumières, repeindre les éléments, enjoliver des panneaux, améliorer les effets, etc . . .

Vient ensuite l'installation, assurée par les messieurs dans les rues et sur la place : des chalets, du kiosque, du château fort, des pères Noël, des bonhommes de neige, des suspensions électriques avec leurs branchements et du grand sapin. Puis, l'équipe féminine prend le relais pour aménager l'intérieur et l'extérieur des petites maisons qui réjouissent petits et grands. Les idées sont florissantes chaque année !

Dès le premier décembre, le village s'embrace de mille feux. Les administrés peuvent admirer l'ensemble du travail réalisé par toutes les personnes qui consacrent de leur temps sans compter avec beaucoup de passion pour que Damprichard soit un beau et merveilleux village chaque fin d'année.



Concernant les décorations lumineuses, l'attention est bien portée sur les économies d'énergie. Depuis plusieurs années, systématiquement, les guirlandes et cordons défectueux sont remplacés par d'autres équipés en ampoules LED¹ à basse consommation électrique.

Par exemple, le sapin de la place est garni de huit guirlandes de 20m, d'une puissance de 15 watts et de 160 ampoules LED. Au total, 1280 ampoules pour une consommation de 120 watts, soit l'équivalent de deux anciennes ampoules à filament de 60 watts.

Également, de nombreux décors, principalement les chalets, sont équipés d'horloges programmables permettant une coupure de l'éclairage une partie de la nuit.

Un grand merci à tous les bénévoles et aux agents municipaux pour leur dynamisme et la mise en place de tous ces superbes décors.



¹ LED : Light-Emitting Diode (diode électroluminescente)

Recensement de la population

Le recensement de la population des communes de moins 10 000 habitants se déroule tous les cinq ans.

Le recensement, c'est utile à tous. Il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, . . . Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement . . .).

Entre le 15 janvier et le 15 février 2020, un agent recenseur, nommé par la municipalité, se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice

sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous déposera les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Pour effectuer cette mission, la commune perçoit une dotation forfaitaire d'un montant de 3 609 € en contrepartie des fonctions à effectuer.

Les quatre agents recenseurs proposés : Mmes Marie-Josèphe BARTHOULOT, Blandine MONNET, Lucie SANDOZ et M. Bernard MOUREAUX seront rémunérés sur la base d'un forfait d'un montant de 1 500 € brut par personne. Les charges sociales seront prélevées sur la rémunération aux taux du service général.

Mme Cécile FAIVRE remplira le rôle de coordinateur communal et Mme Christelle CARTIER celui de suppléante.

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement, c'est simple : répondez par internet

LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER ! Insee

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur **ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE**
2. Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice remise par l'agent recenseur.
Notice example: Vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
Code d'accès: Y Q F T H A 3 3 3
Mot de passe: M J B Q A 1 7 7
3. Entrez ensuite les informations de votre logement renseignées par l'agent recenseur. Elles se trouvent également sur la notice.
Notice example: Caractéristiques de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne
N°1: 0 1 0 3
N°2: 0 1 4 0 0 5
4. Répondez au questionnaire. Vous serez guidé à chaque étape.
5. Validez et c'est terminé ! Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

- Pour vous**
 - Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
 - Un remplissage guidé et simplifié
 - Une confidentialité toujours garantie **TOP SECRET**
- Pour votre mairie et l'Insee**
 - Moins de papier à gérer
 - Une collecte facilitée et performante
- Pour tous**
 - Plus écologique car moins de papier
 - Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016 soit 31 tonnes déjà économisées !
 - Un recensement moins coûteux

et cliquez sur "Accéder au questionnaire en ligne". Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ceux-ci figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage.

Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre les lettres.

Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Médaille de la famille ... promotion Fête des Mères 2020

La médaille de la famille est une distinction honorifique, destinée à récompenser les mères ou pères de familles nombreuses qui, par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales.

Les conditions d'attribution de la médaille de la famille est décernée suivant les critères suivants :

- ✓ Aux mères et pères de familles élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français.
- ✓ Aux mères ou pères de familles, veufs ou divorcés qui élèvent seuls leurs enfants ainsi que les personnes seules ayant recueilli ou adopté des enfants.
- ✓ Aux personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins deux ans leurs frères et sœurs.
- ✓ Aux personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins deux ans un ou



plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins.

Sont considérés enfants de la famille non seulement les enfants légitimes ou légitimés mais encore les enfants recueillis au foyer, c'est-à-dire ceux qui sont à la charge permanente et effective de la famille depuis une durée suffisamment longue.

Les enfants mort-nés, ainsi que ceux décédés avant l'âge de trois ans, ne sont pas retenus au nombre des enfants ouvrant droit à la

médaille.

En outre, afin que les qualités éducatives des parents soient nettement démontrées, seule la candidature des personnes dont l'aîné des enfants aura atteint l'âge de seize ans est acceptée.

L'attribution de cette distinction honorifique n'est pas automatique. Les mères ou pères de familles qui souhaitent la recevoir, doivent en faire la demande auprès du secrétariat de la Mairie, avant le **20 janvier 2020**, délai de rigueur.



Secrétariat de la Mairie ... horaires d'ouverture

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	10 H à 12 H	16 H à 18 H
Mardi		
Mercredi	9 H à 12 H	
Jeudi	10 H à 12 H	16 H à 18 H
Vendredi	9 H à 12 H	16 H à 17 H
Samedi (semaines paires)	9 H à 12 H	
Fermeture en juillet et août		



Mouvement dans l'équipe des agents municipaux

Annie Mauvais, originaire de Charquemont, a été recrutée le 1^{er} juillet 2018. Adjoint technique responsable, elle assure la gestion et la location de la salle polyvalente et du foyer.

Elle participe au renforcement du périscolaire le matin, à l'accompagnement des enfants de l'école maternelle sur les trajets et pendant les repas de midi.



Valérie ROUSSET est originaire de Grand-Combe-Chateleu. Elle est domiciliée à Trévillers, Assistante maternelle, Valérie, a travaillé seize ans à son domicile.

Recrutée le 2 septembre 2019, elle est en charge de l'entretien de tous les bâtiments communaux et de l'accompagnement des enfants, en renfort au périscolaire, le temps du déjeuner. Bienvenue Valérie au sein de l'équipe !



Après six années passées au service technique de la municipalité, Jean-Philippe BECOULET a décidé, pour des raisons personnelles, de rejoindre la municipalité de Belleherbe.

Arrivé le 1^{er} juillet 2013 sous le Conseil municipal de Guy SIGVART, Jean-Philippe effectue alors son premier poste en collectivité territoriale. Un an plus tard, il est titularisé sous le mandat d'Anthony MERIQUE.

Jean-Philippe a travaillé avec Alain BERNARD puis avec Eric GUENOT. Il est passionné pour la maçonnerie, les gros travaux et la conduite d'engins.

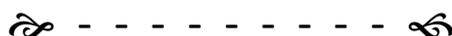
Merci Jean-Philippe pour ces six années au service de la commune et tout le meilleur pour la suite de ta carrière !



Originaire des Vosges et âgé de 36 ans, Arthur JACQUOT est diplômé d'un Bac Pro "Travaux Paysagers" et d'un BTS¹A "Animation nature". Agent d'animation depuis onze ans au Centre Armand BERMOND à la Combe-Saint-Pierre de Charquemont, Arthur mute à la commune de Damprichard le 28 octobre 2019 sur le poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} Classe.

Il est chargé d'assurer l'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts et du cimetière ainsi que le déneigement.

Bienvenue Arthur !



¹ BTS : Brevet de Technicien Supérieur

Elections municipales

Les dates des municipales de 2020 sont fixées au dimanche 15 mars pour le premier tour et au dimanche 22 mars pour le second. Ces dates ont été annoncées par le Ministère de l'Intérieur le 16 juillet 2019.



Les bureaux de vote ouvrent le dimanche à 8 heures et ferment à 18 heures.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour des élections, vous avez la possibilité de voter par procuration.

Conditions de vote

Pour pouvoir voter, un électeur doit avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils ou politiques.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées en mairie ou sur le site "www.service-public.fr" jusqu'au vendredi 7 février 2020. Un justificatif de domicile de moins de trois mois et une pièce d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans doivent être joints à la demande (carte nationale d'identité ou passeport).

Le jour du scrutin, dans les communes de + de 1000 habitants, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.

Vote des étrangers

Il est possible de voter aux municipales sans être Français. Les étrangers citoyens de l'UE¹, qui résident en France, peuvent voter dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes

électorales. En revanche, les étrangers originaires d'un pays non-membre de l'UE ne peuvent pas voter aux municipales.

Ce qui change

Avec la mise en place du "répertoire électoral unique", dont la tenue est confiée à l'INSEE², chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site internet : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Candidature

Le nombre de conseillers municipaux à élire dans la commune de Damprichard est de 19 membres. Ils élisent parmi eux le maire de la commune. L'ensemble du conseil est élu pour un mandat, de six ans, renouvelable. Il appartient au maire de présider le conseil municipal.

Peuvent être candidats les personnes majeures, de nationalité française ou d'un Etat membre de l'UE et inscrites sur les listes de leur commune ou, sauf exceptions, notamment si ces personnes sont seulement contribuables des impôts locaux de la commune concernée (justificatif au rôle des impôts locaux depuis au moins deux ans). Certaines professions (juges, préfets, . . .) sont incompatibles avec une candidature aux élections municipales.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la liste des candidats doit être constituée d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance.



¹ UE : Union Européenne

² INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

L'accueil du périscolaire

Avec la rentrée des classes de septembre, le périscolaire a repris son activité sur les deux sites, à l'ancienne cure le matin et en fin d'après-midi, à la salle polyvalente pendant la période de midi. Nous avons enregistré 55 inscriptions pour ce service qui ouvre les jours d'école.

Astrid AUBRY assure le fonctionnement le matin de 6h45 à 7h30 et le soir de 16h45 à 18h où une quinzaine d'enfants sont accueillis. De 7h30 à 8h30, Annie MAUVAIS la seconde. Josette GODIN et Valérie ROUSSET apportent leur concours pour les déplacements depuis les écoles primaire et maternelle vers la salle polyvalente où plus de 50 repas de midi sont servis. Ceux-ci proviennent de la cuisine d'UZEL du site de Morteau, département agro-alimentaire de l'ESAT¹ de l'ADAPEI².

Suite à l'avis de la commission Périscolaire du 13 juin 2019, une hausse des tarifs d'environ de 2%, a été appliquée à compter du 1^{er} septembre 2019.



✓ Matin

De 06h45 à 07h30 1.78 €
(L'enfant peut apporter une collation)

De 07h30 à 08h30 2.32 €

✓ Midi

Sans repas, de 11h45 à 12h30 ... 1.78 €

De 12h30 à 13h30 ... 2.32 €

Avec repas, de 11h45 à 13h30 ... 8.00 €

✓ Soir

Avec goûter de 16h15 à 17h15 ... 4.02 €

De 17h15 à 18h00 ... 1.78 €

Le service, ouvert aux familles d'enfants scolarisés dans les écoles de Damprichard, répond bien à une attente des parents.

Avant midi, et vers 13h15, usagers automobilistes et autres de la rue des Ecoles ou de la place du 3^{ème} RTA³, si vous apercevez une colonne de bambins équipés d'une chasuble jaune fluo marchant sur le trottoir, soyez très prudents et ralentissez, ce sont nos écoliers en déplacement entre les écoles et la salle polyvalente. Merci pour eux.



Forum des Associations 2019

Est-ce la canicule ou l'approche des vacances d'été qui ont eu raison de la 3^{ème} édition du Forum des Association ?

Pour l'occasion, une quinzaine d'associations se sont mobilisées le dimanche 30 juin à la salle polyvalente et à la Maison des Associations afin de faire découvrir leurs activités.

Une chaleur étouffante a envahi les locaux et le public n'a pas été au rendez-vous. Seuls nos pompiers ont eu fort à faire en raison de malaises survenus à cause de cette chaleur !

Le comité organisateur conscient de la mauvaise période choisie, reste très

motivé et persuadé qu'il est nécessaire de renouveler le forum.



¹ ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail

² ADAPEI : Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés

³ RTA : Régiment de Tirailleurs Algériens

La réfection du parking de la salle polyvalente

Le parking de la salle polyvalente a fait peau neuve !

Les dernières touches ont été réalisées avec l'installation : des barrières à l'entrée des allées du côté du stade, de la fromagerie et de l'aire de jeux, la mise en place des conteneurs à verres et les marquages sur le sol.



Les travaux ont été finalisés courant juillet 2019 et chacun a pu constater les nombreux aménagements réalisés. Ceux-ci ont été réceptionnés le vendredi 4 octobre 2019.

La restructuration du parking représente un coût réel de 309 383.19 € TTC, ainsi réparti :

✓ Les aménagements.....	359 579.93 €
✓ Pare-ballon	24 518.26 €
✓ Total dépenses	384 098.19 €
✓ Conseil Départemental du Doubs	52 000.00 €
✓ Fédération française de foot	5 000.00 €
✓ DETR ¹ (chemin piétonnier)	3 991.00 €
✓ SYDED ²	13 724.00 €
✓ Total recettes	74 715.00 €
✓ Total	309 383.19 € TTC



Les services de l'eau potable et de l'assainissement

Les services de l'assainissement des eaux usées et de la distribution de l'eau potable sont devenus une compétence de la Communauté de Communes du Pays de Maîche depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 920 abonnés sur le territoire de la CCPM³ au 31/12/2018, dont 651 pour Damprichard.

La gestion de service de l'eau potable est exploitée en délégation par la société VEOLIA EAU. Celle-ci gère la gestion du service des abonnés, notamment la facturation.

En 2018, Les stations de traitement de l'eau potable de "Blanchefontaine" et de "Planche aux Veaux" ont desservi en eau

potable : 7 891 abonnés sur le territoire de la CCPM, dont 789 foyers sur Damprichard.

La consommation moyenne par abonné (moyenne annuelle domestique et non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 148.89 m³ par abonné au 31/12/2018.

Le prix de l'eau potable au m³ : en janvier 2018 était de 2,54 euros et passe à 2,49 euros au 1^{er} janvier 2019 soit une baisse de -2%.

Les analyses des prélèvements sur 2018 révèlent une bonne qualité de l'eau potable.



¹¹ DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

² SYDED : Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs

³³ CCPM : Communauté de Communes du Pays de Maîche

Belle retraite toute en lecture !

Après de nombreuses années et en étroite collaboration auprès de Yvette TATU, puis aux côtés de Dominique JEANNIN pendant six années, Annie MOREL a décidé de se retirer de la bibliothèque, le service public mis à la disposition des administrés depuis le 28 octobre 1987.

Annie MOREL connaît tous les auteurs, tous les courants littéraires. Elle sait détecter avec justesse les souhaits des lecteurs et les conseiller dans leur choix de lecture. Elle connaît exactement l'emplacement de chaque volume dans chaque rayon de la bibliothèque. Elle maîtrise à la perfection le classement et le rangement suivant les styles, les auteurs.

On lui demande un titre, un écrivain, une œuvre sur un thème précis, Annie trouve toujours le livre ou le document concerné et



s'il n'est pas en rayon, elle mettra tout en œuvre pour le trouver !

Le 4 décembre 2019, l'émotion est bien présente à la bibliothèque. Toute l'équipe des bénévoles s'est réunie autour de leur amie Annie pour la féliciter et la remercier de tout ce temps consacré, avec beaucoup de minutie et en toute modestie, au service de la bibliothèque et aux habitués de tous âges qui fréquentent ce lieu mythique de la lecture.

Il en a été de même, le lundi 9 décembre 2019, à la Mairie de Damprichard où M. le Maire, Anthony MERIQUE, entouré des Membres du Conseil municipal, a félicité et remercié chaleureusement Annie MOREL pour tout le travail bénévole qu'elle a fourni, tout au long de ces années, dans cet univers qui la passionne.

Un grand Merci Annie et encore beaucoup de lectures à dévorer !



La crise du Scolyte . . . Les épicéas "bostrychés" !

Le constat est inéluctable, le Scolyte typographe attaque les épicéas dans notre région. Ce tout petit coléoptère, brun foncé de 4 à 6 millimètres, fore et pénètre sous l'écorce pour déposer ses œufs. Dès l'éclosion, la larve creuse des galeries sinueuses. Pour se développer, le typographe a besoin d'une certaine épaisseur d'écorce. La réussite de colonisation d'un épicéa par cet insecte dépend de deux paramètres : l'état



physiologique de l'arbre et le niveau de population de celui-ci.



Une intervention sur l'état physiologique de l'arbre ne peut être envisagée lors d'un événement conjoncturel comme un chablis ou une sécheresse. Elle relève de

la sylviculture : adaptation, essence-station, rythme d'éclaircie, etc . . .

La seule possibilité est donc d'intervenir sur les niveaux de population en limitant les sites de reproduction et en détruisant le maximum de typographes pour ramener la population en dessous du seuil épidémique.

2018 est l'année la plus chaude depuis le début des relevés des températures à Besançon. Si les conditions climatiques (beau et chaud) sont réunies, le cycle de développement du typographe sur l'épicéa est raccourci et le nombre des générations d'insectes se multiplie.

La commercialisation des bois en contexte de crise sanitaire

La crise sanitaire actuelle n'est pas propre au Doubs ni à la Franche-Comté, elle est d'ampleur internationale.

Sur la Bourgogne-Franche-Comté la récolte de produits accidentels en résineux

Crise due aux Scolytes

Suite à la crise sanitaire, les coupes des parcelles suivantes ont dû être reportées en 2020 :

N° 3 de 180m³ sur écorce

N° 8A et 8J : petits bois 217m³

Ventes

La parcelle N° 2R a été vendue à 53 € le m³ à Levier.

Le 13 novembre 2019 à Gilley, la parcelle N° 9 a été vendue à 75.66 € le m³.

Etat d'assiette des coupes 2020

Les parcelles :

N° 14A en bloc et sur pied

N° 10R façonnée à la mesure (prévente)

N° 6P et 18A sur pied à la mesure (unité de produit)

blancs s'élève en 2019 à 360 000 m³ contre une moyenne annuelle hors crise voisine de 40 000 m³.

Etat du marché en octobre 2019

Le prix des bois verts a peu baissé, à la différence des grumes scolytées qui accusent une baisse plus significative. Ce résultat est dû en particulier à la stratégie conjointe ONF/FNCOFOR¹ en forêts publiques qui a visé à ne pas saturer le marché et à réduire les mises en vente de bois verts au profit des bois scolytés, avec en réponse des scieries qui ont "joué le jeu". Elles ont jusqu'à présent accepté des bois secs malgré les pertes de rendement en matière.

La Bretagne et le Sud-Ouest continuent d'être demandeuses de bois scolytés. Le marché de la trituration est quant à lui totalement saturé. Côté sciages résineux, le marché de l'emballage, utilisateur de bois scolytés, commence à saturer. Les prix des sciages classiques (fermette, charpente) se tiennent pour l'instant.



¹¹ ONF/FNCOFOR : Office National des Forêts/Fédération Nationale des COmmunes FORestières

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Suite à l'arrêté du Maire le 2 juillet 2019 concernant la suppression de l'emplacement réservé N°2 pour permettre une construction privée, le Cabinet d'Etudes INITIATIVE a été mandaté pour réaliser le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.



A l'issue de cette mise à disposition, le bilan est présenté au Conseil municipal qui analyse les observations et se prononce sur le projet de modification.

Ensuite, l'autorisation de signature est donnée au Maire

Comme l'exige la procédure d'un changement au sein du PLU¹, le dossier corrigé en fonction des avis des personnes publiques associées est tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes :

- ✓ Le dossier technique en version papier a été mis à la disposition du public en Mairie du 20 octobre 2019 au 20 novembre 2019. Celui-ci était accompagné d'un registre dans lequel le public pouvait faire part de ses observations.
- ✓ Le document technique était également téléchargeable depuis le site internet de la commune.
- ✓ Les observations relatives à la modification simplifiée pouvaient être transmises par voie postale à M. le Maire.

pour tout contrat, avenant, convention, concernant la modification du PLU et pour solliciter une dotation de l'Etat concernant les dépenses liées à cette modification, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme.

La délibération est notifiée au Préfet. Elle est affichée pendant un mois en Mairie. La mention de cet affichage est insérée dans le journal diffusé dans le département et publiée au Recueil des actes administratifs de la commune.

Au 21 novembre 2019, aucune observation n'a été enregistrée par le service.

Lors de la réunion du Conseil municipal du lundi 9 décembre 2019, l'assemblée a donné le pouvoir à M. le Maire de poursuivre la procédure et l'autorisation de signature.



¹ PLU : Plan Local d'Urbanisme

La vie associative

Assemblée Générale exercice 2006 - 7 juin 2007

L'Association d'aide à domicile privilégie la professionnalisation

L'Association d'aide à domicile en milieu rural de Damprichard s'est réunie à la salle polyvalente de Trévil-lers, en présence d'élus représentant les communes, des bénévoles, des salariées et des personnes aidées.

La présentation des rapports d'activités, financier et moral de l'année 2006 montre une diminution d'aide aux familles (1.159 heures pour seize familles), mais une augmentation de l'aide aux personnes âgées (24.772 heures dont 21.200 en prestataires auprès de cent trente et une personnes), notamment grâce à l'APA (aide personnalisée à l'autonomie), qui représente 71 % des heures effectuées.

Le centre de soins présente un chiffre d'affaires et un nombre d'actes infirmiers en augmentation (+ 21 %).

Le nombre de postes de téléassistance a augmenté et on a insisté sur les bienfaits de posséder un tel dispositif qui peut sauver des vies. Depuis 2006, l'assistance et le dépannage sont assurés 7 jours sur 7.



Les participants à l'assemblée générale ont pris bonne note des bilans et projets.

Véronique Cugini a présenté la réforme pour une nouvelle mise en place de l'aide aux familles.

Le président a insisté sur la professionnalisation des salariées par la formation et la qualification du personnel d'intervention. A noter également la professionnalisation de la gestion locale, par notamment l'ouverture, en juin 2006, d'un bureau des ser-

vices à Damprichard, avec un secrétariat local, afin d'apporter un appui technique auprès des bénévoles.

Cette démarche de qualité s'est poursuivie cette année par la mise en place de l'annualisation du temps de travail et par les entretiens professionnels individuels.

Jérôme Loiget, cadre de la Fédération, a brièvement

parlé de la future mise en place de la télégestion.

Le président a remercié les salariées pour leur sérieux au travail, ainsi que les bénévoles pour leur disponibilité et a souhaité élargir son comité de bénévoles, faisant appel à toute bonne volonté.

La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié.

Infos de l'Harmonie L'AVENIR

A la suite de son Assemblée Générale du 28 septembre dernier, les membres de l'association l'Harmonie l'AVENIR ont élu leur Comité.

Autour de son nouveau Président Frédéric PIERRE, et de son Vice-Président, Aurélien CORDIER, ont été nommés : Angélique GRILLOT, Trésorière et Pascal MERCIER, Secrétaire. Chantal PONÇOT, Isabelle TAILLARD, Thibaud CORDIER, Charline FEUVRIER et le chef d'orchestre Bernard PAVY viennent compléter cette nouvelle équipe.

Coté représentations, l'Harmonie a été invitée par l'Union Musicale de Fournet-Blancheroche le samedi 9 novembre 2019 pour un concert à l'Eglise de cette municipalité.



L'AVENIR a également donné son traditionnel concert de SAINTE-CECILE le samedi 30 novembre à la salle polyvalente de Damprichard. La deuxième partie de la soirée a été assurée par le groupe pontissalien HOUDINI JAZZ BAND, composé d'une dizaine de musiciens.

Le dimanche 24 novembre 2019, les élèves de l'Ecole de Musique DUO-DOUBS, dont l'Harmonie l'AVENIR fait partie avec les autres harmonies du Plateau, sont venus assister à une répétition



1^{er} rang

Pascal MERCIER - Frédéric PIERRE

2^{ème} rang

Charline FEUVRIER - Angélique GRILLOT
Aurélien CORDIER

Ils ont pris place parmi les musiciens. Ils ont assisté à la préparation d'un concert et découvert le travail de l'ensemble musical et du chef d'orchestre.

Un temps a été consacré à la présentation des différents pupitres. Une expérience enrichissante pour les élèves qui ont pu découvrir d'une manière différente les instruments et la musique d'harmonie avant de pouvoir intégrer les rangs à leur tour dans quelques années.



Quoi de neuf au Ski-Club

Pour l'année 2019-2020, 58 jeunes se sont inscrits (48 enfants pour la saison 2018-2019) : 13 U9 (2011-2012), 19 U11 (2009-2010), 9 U13 (2007-2008), 10 U15 (2005-2006), 4 U17 (2003-2004), 4 U20 (1999 à 2002). Beaucoup de nouveaux au Ski-Club, c'est bien !

Les entraînements de début de saison ont commencé avec, au programme, des séances de courses à pied, du VTT, de la marche ou course avec bâtons, du ski roues pour les collégiens et du roller pour les autres. Des pratiques d'athlétisme ont été également proposées. Un stage pendant les vacances de la Toussaint s'est déroulé sur deux journées.

Une petite nouveauté pour cette année : un entraînement de course d'orientation en commun avec le Ski Club du Val de Morneau a été organisé un dimanche matin au Russey. Belle initiative qui sera renouvelée car elle renforce l'amitié entre les deux associations.

À partir du 1^{er} décembre, les entraînements se dérouleront le mercredi après-midi.



Stage à Val de Morneau - roller et marche
22 octobre 2019

L'encadrement des séances est effectué par les bénévoles du Club et François COULON, Educateur sportif délégué par le Conseil départemental. Merci aux parents qui donnent un coup de main pendant les entraînements et bien sûr, à Fernand et Solange GROSLAMBERT toujours présents pour le goûter.



Ski roues - route de Gilley
31 octobre 2019

Les compétitions d'automne ont débuté :

- ✓ Course à pied lors du Trail des Echelles de la Mort à Damprichard.
- ✓ Biathlon à Grand-Combe-Chateleu.
- ✓ Course à obstacles au Meix-Musy, domaine alpin du Val de Morneau.
- ✓ Pour les U13 et U15, une compétition biathlon s'est pratiquée à Arçon.

Le calendrier des compétitions est consultable sur le site internet du Ski-Club <http://ski.damprichard.free.fr/>.

Petite rétrospective de l'année écoulée

Le club a proposé en janvier 2019 un stage aux familles sur le site du Col des Mosses situé dans les Alpes Vaudoises au-dessus d'Aigle. Ski, neige, soleil, tout était réuni pour ces trois jours et deux nuits dans un ancien hôtel, et, une super bonne ambiance.

La saison s'est poursuivie avec des entraînements qui se sont déroulés sur le plateau de Maïche, de Fournet-Blancheroche et à la Montée. Bonnes séances de ski pendant le stage des vacances de février à Fournet-Blancheroche et lors de la randonnée en ski à écailles dans la région de Reconvilier en Suisse.

Les résultats :

✓ Coupe du Doubs 2019

- SENIORS femmes : BOURGEAT Anne-Laure (11)
- SENIORS hommes : GROSLAMBERT Nicolas (14)
- U20 filles : PARENT Cyrielle (5)
- U17 garçons : PERROT-AUDET Nathan (12)
- U15 filles : PERROT-AUDET Lia (18) - JACQUOT Camille (21) - JACQUOT Inès (25)
- U15 garçons : TAXIL Isaïe (4) - RENAUD Alix (12) - NICOD Loïs (18) - CREVOISIER Mathias (41)

✓ Classement club en dessous de U15

- U13 filles : DAMPRICHARD 10^{ème}/11
- U13 garçons : DAMPRICHARD 10^{ème}/11
- U11 filles : DAMPRICHARD 2^{ème}/11
- U11 garçons : DAMPRICHARD 10^{ème}/11

Le Club est toujours bien représenté sur les rencontres scolaires : Transjeune (1^{ère} place pour Canelle MIDEZ), Journée blanche, rassemblement nordique des écoles mais également au Championnat de France des clubs où deux équipes masculines ont représenté le Ski-Club, ce qui est une première. Classement final : 36^{ème} et 46^{ème} places.

- **La Jungle Run** continue de plaire avec plus de 240 participants pour cette 3^{ème}



Course en relais Patrouille
Drugeon - mars 2019

édition. Le parcours était de grande qualité, les nouveaux obstacles très appréciés et toujours dans une ambiance cool et conviviale.

- **Trail des Echelles** : 530 coureurs, 193 marcheurs et 104 enfants pour un total de 821 participants qui étaient comme d'habitude ravis de l'organisation et cela, grâce à l'aide de tous les bénévoles, des parents, ...

Un petit plus : la manifestation est désormais éco-responsable avec l'utilisation des plateaux repas biodégradables et des gobelets Ecocup de PREVAL.



Rando nordique - Roche-de-Moron - avril 2019



Les nouvelles du Club 3 Amitié Loisirs

Le mardi 1^{er} octobre 2019, l'Assemblée Générale du Club 3 Amitié Loisirs s'est déroulée devant un auditoire d'environ soixante-quinze personnes. M. Jean-Luc GLASSON a été élu Président par le Comité qui est composé de onze membres. Après la réunion et, comme il est de tradition, le repas a été offert à toute l'assistance.



Groupe danse - jeudi 28 novembre 2019

Le dimanche 24 novembre, l'association a organisé sa kermesse annuelle. Elle s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse. Les participants ont partagé un agréable dîner animé de chansons et d'histoires.

Pour terminer cette année 2019, une centaine de personnes étaient réunies pour un savoureux repas de Noël aux sons de l'accordéoniste Jean-Pierre KRUMMENACKER.

Pendant cette journée, les anniversaires ont été fêtés :

- ✓ **95 ans** : Mme Germaine LOUVET et M. Gabriel GUILLAUME,
- ✓ **80 ans** : Mme Liliane PERROT et Mrs. Abel TATU, Pierre MONNET,
- ✓ **60 ans de mariage** : Mme Jeanne et M. Marcel GIGON,
- ✓ **50 ans de mariage** : Mme Mauricette et M. Ferjeux SCHELL.

Ils ont été chaleureusement félicités et applaudis par l'assemblée.

Diverses activités sont programmées : tirer les Rois avec les enfants de l'école maternelle, dégustation des crêpes à la Chandeleur, repas saucisse pour Mardi-gras. Le mercredi 18 mars 2020, le concours tarot interclubs sera ouvert à tous les retraités adhérents ou non.

Venez nombreux nous rejoindre et partager de bons moments.



A propos du Tennis de Table

Le club du Tennis de Table a accueilli environ 200 personnes pour son loto annuel, le samedi 23 novembre 2019, en partenariat avec SPEEDLOTO pour en assurer la gestion. La salle rénovée a été appréciée, elle convient mieux pour ce genre de manifestation, rendez-vous l'année prochaine !

L'association organise son habituel tournoi de Tennis de table ouvert à tous, le lundi de Pâques, 13 avril 2020 à la salle polyvalente. Le samedi 6 juin 2020, rendez-vous est donné pour le concours de pétanque en doublettes au stade de Damprichard.

Le club, toujours très actif, propose :

- ✓ Les entraînements loisirs (enfants et



adultes), le jeudi soir de 18h à 19h30.

- ✓ Les entraînements licenciés, le mercredi de 18h à 20h et le jeudi de 19h30 à 21h.

Et les compétitions tout au long de l'année !



Les Anciens Combattants : commémorations

La Section des Anciens Combattants de Damprichard a été très touchée par le décès

de Gérard PRONCK survenu le 12 juin 2019 à l'âge de 80 ans.



Le 7 septembre 2019, la section des Anciens Combattants participe à la cérémonie du souvenir de l'attaque du maquis devant la stèle de la Combe de l'Auge à Mont-de-Vougney.

La section des Anciens Combattants de Damprichard entourée des élus de Damprichard, Belfays, Charmauvillers et Goumois, de l'Harmonie, des Sapeurs-pompier et des enfants de l'école primaire, a commémoré le 101^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.



Les Anciens Combattants et les élus de la commune se sont rassemblés, le 5 décembre, pour rendre hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.



Du côté de Dance Fit

L'association Dance Fit vous ravira par ses rythmes et ses chorégraphies aussi diverses que divertissantes et parfois déguisés comme pour halloween, Noël ou carnaval.

Nous partageons aussi cette bonne humeur avec le public en participant à la fête de Noël au Village à Damprichard, au carnaval de Maiche, à la fête de la musique ou à la Freedom Beach

Venez nous retrouver le lundi, à la salle polyvalente de 19h45 à 21h. Bonne ambiance assurée.



Divers

Assemblée Générale Les-Plains-et-Grands-Essarts - 2009



Qui et comment bénéficier de l'ADMR

L'ADMR est un prestataire de services dont tout le monde peut bénéficier de la naissance jusqu'à la fin de sa vie.

On peut en bénéficier lors d'une grossesse difficile, d'un accouchement ou la surveillance d'un bébé. Dans l'un de ces cas, c'est une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (autrefois dénommée aide familiale) qui se présente.

L'ADMR peut intervenir pour la garde d'enfant à domicile. Pour ces prestations, il est possible de bénéficier d'une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

L'ADMR intervient également auprès de toute personne, active ou non, principalement pour des tâches ménagères ou des courses. Dans ce cas, aucune aide financière n'est allouée à part, jusqu'à ce jour, une réduction d'impôts.

En cas d'hospitalisation, une aide peut être demandée, soit auprès de la mutuelle, soit auprès d'un contrat d'assurances habitation ou d'accident.

La demande doit être faite impérativement avant la sortie de l'hôpital.

La MARPA¹ : 20 ans en 2020 !!!

Déjà 20 ans ! Le 18 novembre 2000, l'association "Les Vergers de Montjoie" inaugurait la maison de retraite MARPA à Maîche, un an après la pose de la première pierre le 26 juin 1999.

En prévision de cet évènement, les résidents, les familles, les salariés et les membres de l'association sont à l'œuvre pour concocter un programme d'animations pour fêter cet anniversaire le 4 juillet 2020. Dans le même temps, un après-midi "portes ouvertes" est prévu. Le public pourra découvrir la structure, le cadre de vie des locataires, les services et les animations qui sont proposés au quotidien.



Vivre à la MARPA permet de "vivre comme à domicile" dans des conditions de sécurité et de confort assurées par du personnel attentif et des intervenants extérieurs, dans un contexte bienveillant qui se veut le moins intrusif possible. Les actes de la vie courante sont pensés pour permettre aux personnes de se sentir utiles et intégrées, comme : la mise du couvert, la participation à l'élaboration des repas, l'essuyage de la vaisselle et le nettoyage des tables, l'arrosage des plantes, etc.

La Maison, située au centre de Maîche et de plain-pied, est composée de 18 studios de 34m² munis d'une kitchenette, d'une salle d'eau avec WC, de branchements pour le téléviseur et le téléphone. Les deux logements temporaires de 20m² sont destinés à des



séjours ponctuels ou dans l'attente d'un appartement définitif.

Au centre de la structure, un vaste espace de vie est consacré au service de restauration collectif et aux multiples animations et ateliers : de gymnastique adaptée, de travail de mémoire, de la pratique sur tablette informatique, etc . . . Sans oublier les jeux de cartes et de société. Les repas sont préparés sur place en préconisant au maximum les produits locaux.

La Marpa accueille des personnes de plus de 60 ans, seules ou en couple, autonomes ou valides, ou sur dérogation de l'autorité compétente.

Pour tout renseignement, demande d'admission, contacter la MARPA en composant le : 03 81 64 25 28.



Vivre à la MARPA . . .

C'est faire le choix du bien-être !



¹ MARPA : Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

Infos de l'école Arc en Ciel



Semaine du Goût - 11 octobre 2019
Participation de Véronique DEMOLY, dite "COCOTTE"

71 enfants sont accueillis à l'école maternelle. Ils sont répartis ainsi :
Petite section : 21 élèves
avec Aline SCHELL et Myriam BER.

Moyenne section : 27 élèves
avec Patricia ETEVENNARD

Grande section : 23 élèves
avec Bénédicte WANNER, Directrice

Avec la présence de deux ATSEM¹,
Isabelle COULOT et Josette GODIN.

L'école est toujours à la recherche
d'un emploi jeune en Service Civique.

Les activités sont nombreuses et très diversifiées : le sport, les ateliers de cuisine, les visites régulières des mamies et papis, les spectacles, la réalisation des projets avec l'école primaire (course Ela et la grande lessive), la préparation très prisée de Noël, etc . . .

Les enfants sont très occupés !



La grande lessive - 17 octobre 2019
Animation commune aux deux écoles



Course ELA - 18 octobre 2019
Activité commune aux deux écoles

L'association des Parents d'Elèves apporte une aide conséquente pour la réalisation de certaines animations, ludothèque, ventes de fleurs, spectacle avec goûter pour Noël, etc.

Tout ce petit monde a participé à
"Noël au Village", le samedi 14 décembre 2019.



¹ ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Les nouvelles de l'école Les Marronniers



Projet sur la mare
avec le CPIE du Haut-Doubs

Cette année scolaire a débuté avec quelques changements. Tout d'abord, le lundi 2 septembre, l'accueil a été allongé de manière à permettre aux parents qui ont des enfants dans les deux écoles de participer aux deux rentrées. 117 élèves sont répartis dans les cinq classes :

- ✓ 24 CP¹ : Nathalie COUGNARD
- ✓ 22 CE1² : Nathalie DEVIN
- ✓ 22 CE1/CE2³ : Marlène VACHEZ,
- ✓ 23 CE2/CM1⁴ : Sylvain NICOD (Directeur)
- ✓ 26 CM1/CM2⁵ : Pierre-Olivier LIMAT

Myriam BER assure la décharge du Directeur, le vendredi et Line CARTIER, AESH⁶, apporte de l'aide à deux élèves. James ROBERT, Service Civique, complète l'équipe éducative.

De nombreuses animations ont jalonné ce premier trimestre : les commémorations à la Combe de l'Auge et de l'Armistice de 1918, visite de la Biennale d'Art Contemporain, échange avec les résidents du Foyer de l'ADAPEI⁷, projet sur la mare avec le CPIE⁸ du Haut-Doubs, fabrication du papier recyclé, découverte du badminton, la Grande Lessive et la course ELA⁹, participation à Noël au Village. Toutes les classes ont suivi huit séances à la piscine de Maîche. Les entrées et les transports sont financés par la CCPM¹⁰.

Les CP et CE1 seront en classe de neige, les 8, 9 et 10 janvier, au Centre Bermont à la Combe-Saint-Pierre.



Goûter au Foyer sur le Gey - ADAPEI
13 septembre 2019



Biennale Art Contemporain
12 et 13 septembre 2019

Toutes ces activités ne peuvent se réaliser qu'avec la coopération de tous : élèves, parents, équipe éducative, collectivités locales, association des Parents d'Élèves. Celle-ci participe à la vie de l'école et apporte une aide financière aux différents projets.

Une petite quinzaine d'élèves bénéficie de l'aide aux devoirs assurée par cinq bénévoles : Claudine CAGNON, Colette LOMBARD, Suzie MOUGIN, Gilbert JACOULOT et Philippe MAIRE.

Retrouvez la vie de l'école dans le journal "Le Petit Rapporteur" ou sur le site internet de l'école : elem-les-marronniers-damprichard.ac-besancon.fr



¹ CP : Cours Préparatoire - ² CE1 : Cours Élémentaire 1^{ère} année - ³ CE2 : Cours Élémentaire 2^{ème} année - ⁴ CM1 : Cours Moyen 1^{ère} année - ⁵ CM2 : Cours Moyen 2^{ème} année

⁶ AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap - ⁷ ADAPEI : Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés - ⁸ CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

⁹ ELA : Européenne contre les Leucodystrophies Association

¹⁰ CCPM : Communauté de Communes du Pays de Maîche

Grande mobilisation de la Communauté de Communes

Sauvons notre biodiversité ! 1000 actions pour la nature

Le constat

Depuis plusieurs dizaines d'années, la petite faune et les oiseaux communs disparaissent de notre territoire.

Un tiers d'entre eux a déjà disparu depuis quinze ans. Chez nous, on n'entend plus le râle des genêts, on a de plus en plus de mal à voir la pie grièche grise. Le chant du coucou gris retentit de moins en moins au printemps. Les hirondelles et les martinets noirs ont du mal à trouver où faire leur nid. Ils ne trouvent plus les insectes qui leur sont indispensables, ainsi que pour leur progéniture.



Il est encore temps d'agir

L'association des Gazouillis du Plateau a décidé d'initier une action avec l'aide des habitants de la Communauté de Communes du Pays de Maïche.

Ensemble, nous allons essayer de redonner une région

accueillante aux oiseaux, aux chauves-souris, aux rapaces, aux hérissons, aux hermines, aux insectes, etc. en leur offrant des gîtes, des refuges, des nichoirs, des mangeoires, des espaces naturellement fleuris . . .

Des actions individuelles pour un projet collectif

En offrant à nouveau un espace à la petite faune, aux oiseaux et aux petits mammifères, nous sommes certains que, peu à peu, les Hommes en bénéficieront.

Tout d'abord, les observateurs, et ils sont nombreux sur le secteur, au-delà même des Gazouillis, reverront avec plaisir des espèces qui n'existent pratiquement plus que dans les souvenirs des plus anciens.

Ensuite, la poussée des fleurs des champs permettra le retour des insectes, des abeilles et autres butineurs pour le plus grand bonheur des apiculteurs. Enfin, en proposant des gîtes aux hérissons, à l'hermine, etc. c'est tout un ensemble

d'écosystème qui se remettra peu à peu en place. Un gîte à hérisson coûte moins cher qu'une année de granulés contre limaces, et dure plus longtemps ! Les hérissons adorent les limaces !



Principe de l'opération

A l'image de la Finlande qui, en 2017, a installé un million de nichoirs pour son avifaune, l'association des Gazouillis du Plateau souhaiterait que l'on atteigne, tous ensemble, l'objectif de 1000 réalisations pour la Biodiversité : (nichoirs, mangeoires, gîtes (chauve-souris, hérissons, etc.), plantations, etc. sur le territoire de notre Communautés de Communes.

Afin de voir l'avancée du projet, il est possible pour chacun *d'inscrire sur une page internet dédiée spécifiquement* :



<http://lesgazouillisduplateau.weebly.com/>
Chaque personne, famille ou groupe de personnes peuvent renseigner facilement sa réalisation, son lieu. **Chacun est invité à participer** de manière autonome, simple, anonyme ou pas, sans préjugé, sans jugement, ni évaluation.

L'association des Gazouillis fournit des informations, des plans, des idées, des conseils, des liens pour accéder à plus d'informations. Et bien sûr des commentaires, des retours d'expériences des participants au projet, la mise en avant de certaines actions, etc.



Conclusion

La mobilisation citoyenne est un des leviers fondamentaux dans la lutte pour la protection de la nature. En s'unissant, on peut participer à la sauvegarde de la planète. Alors commençons près de chez nous.



Retour sur la saison estivale touristique

BILAN DE



en Pays Horloger, par l'Office de Tourisme

SAISON

SEPT. 2019

Un concept **fun**



150 photos polaroid distribuées gratuitement cet été grâce à nos partenaires. Joli souvenir pour les touristes et bel outil de promotion pour la destination.

Le terroir à la cote

Encore un beau succès pour les marchés nichées. Produits locaux, artisanat et restauration, une formule très appréciée des touristes et des locaux.

2 795 €

c'est le montant estimé des retombées économiques auprès de nos hébergeurs suite à des réservations de dernière minute réalisées dans nos bureaux pour des touristes. Soit 21% de plus qu'en 2018.

Satisfaite

Ou plutôt très satisfaite ! La clientèle passée dans nos bureaux s'est estimée à 95 % très satisfaite de l'accueil reçu.

À l'écran

Depuis cet été, le petit demi des écrans d'affichage numérique est arrivé à Villers-le-Lac. Une information ciblée sur le Saut du Doubs y est notamment diffusée.

Des animations au top !

+ 38% de fréquentation aux animations proposées avec des partenaires et par l'Office de Tourisme.

Le comté, la star de l'été.

1763 personnes ont profité des animations estivales aux thématiques variées, nature, patrimoine, animaux, sport, gastronomie. Au top 3 des animations qui ont fait le plein cet été, la thématique du comté est très bien représentée :

1. Les accueils fondue (au comté),
2. Les visites commentées de Saint-Hippolyte,
3. Les visites de frontières.



+15% de fréquentation

Dans les 4 bureaux de l'Office de Tourisme du Pays Horloger en juillet et en août, 7309 clients ont été comptabilisés. La plus forte affluence se concentre durant les 3 semaines allant du 29 juillet au 18 août. C'est lors de la semaine, à cheval sur juillet et août, que la progression a été la plus forte par rapport à 2018 (+44%). Une belle progression, de 37%, est aussi observée du 15 au 21 juillet.

80%
de clientèle
française

18%
de clientèle du
«Pays Horloger»

**Allemands
et suisses**
représentent la majeure
partie de notre clientèle
étrangère (66%).

Le top 3 des demandes :
1. la randonnée 2. les animations 3. le Saut du Doubs

Le dress code de l'été



Des nouvelles tenues pour un accueil au style homogène en Pays Horloger. Portées par Angélique et Frédérique à Maiche, Pauline et Caroline à Villers-le-Lac, Delphine et Julie à Mortemans, Colleen et Elise à Saint-Hippolyte.



Magnifique soirée musicale



Dans le cadre des "Vacances Musicales" d'Audincourt, plus de 100 jeunes musiciens ont offert un concert de grande qualité au public de Damprichard venu en nombre, le 19 juillet 2019 à la salle polyvalente,

Le groupe compte une centaine de stagiaires issus de plus de 40 communes et de 20 écoles de musique différentes ainsi que 14 animateurs.

Les Vacances Musicales, comme son nom l'indique est un stage, de trois semaines, basé principalement sur la musique.

Le matin est consacré aux répétitions du programme. A contrario l'après-midi, diverses activités sportives et animations sont organisées.

Le stage ferme ses portes vers 17 heures après une longue journée de labeur !



La troisième semaine est souvent la meilleure : les enregistrements !

Pendant environ 3 jours, le silence et la musique règnent dans les locaux.

Un CD est alors réalisé pour être vendu lors des différents concerts et des deux spectacles finaux.

La moyenne d'âge est de 12 ans et demi, allant de 7 ans à 17 ans.

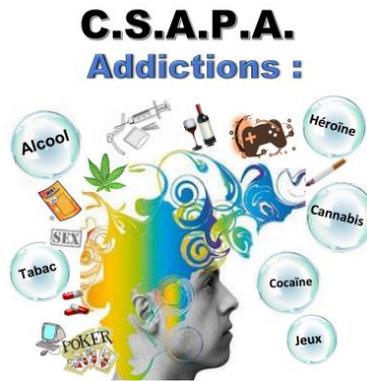


Les addictions, si on en parlait . . .

Votre conjoint, votre ado, votre collègue, a un problème d'addiction : alcool, cannabis, jeux, autres substances . . .

Et si en parler pouvait vous aider à mieux vivre cette situation et à trouver des réponses ?

Vous pouvez vous rendre à l'Accueil de l'Entourage soit au :



Centre Hospitalier de Pontarlier
Unité de médecine - 2^{ème} étage.

Le service est ouvert du lundi au vendredi.

Centre Hospitalier de Morteau

Rue du Maréchal Leclerc au rez-de-chaussée.

Consultations avancées un jour par semaine.

Le service vous propose des consultations médicales, infirmières, psychologiques et sociales. Accueil de l'entourage, prévention, Centre Méthadone : **03 81 38 53 64**



Le tri s'agrandit dès 2020 !

Pourquoi ce changement ?

Jusqu'à présent, dans la famille des déchets en plastique, seuls les flacons et bouteilles pouvaient être déposés dans le bac/conteneur jaune. Faute de solution pour recycler les autres emballages en plastique (pots de yaourt, sachets, barquettes...), nous devons les jeter avec les ordures ménagères.

Aujourd'hui, les centres de recyclage ont mis en place de nouveaux procédés techniques pour recycler d'autres plastiques que les bouteilles. C'est pourquoi, dès janvier 2020, vous pourrez déposer dans votre contenant



jaune tous les emballages en plastique.

Ces nouvelles consignes seront généralisées à l'ensemble de la France d'ici 2022.

Un conseiller du tri passera dans votre commune courant janvier

Pour accompagner les habitants de votre commune dans ce changement, différents documents seront mis à leur disposition : dépliant mémo tri, guide sur la gestion des déchets, adhésif, etc.

Un conseiller passera vous déposer ces documents en janvier et se tiendra à votre disposition pour toutes questions.



Dates à retenir du 1^{er} semestre 2020

Don du sang	
Lundi 13 janvier 2020	Salle polyvalente
Loto (organisé par l'Entente Sportive du Pays Maïchois - ESPM)	
Samedi 18 janvier 2020	Salle polyvalente
Ludothèque P'tidou	
Mercredi 22 janvier 2020.....	Salle polyvalente
Loto (organisé par l'association de la Pêche Franc-Comtoise)	
Samedi 25 janvier 2020	Salle polyvalente
Disco Sirop (organisé par l'association des Parents d'Elèves)	
Samedi 15 février 2020	Salle polyvalente
Ludothèque P'tidou	
Mercredi 19 février 2020.....	Salle polyvalente
Loto (organisé par l'Harmonie L'AVENIR)	
Samedi 7 mars 2020.....	Salle polyvalente
Loto (organisé par l'association Wonder Raid en 205)	
Samedi 14 mars 2020.....	Salle polyvalente
Don du sang	
Lundi 16 mars 2020	Salle polyvalente
Ludothèque P'tidou	
Mercredi 18 mars 2020	Salle polyvalente
Concours de tarot (organisé par le Club 3 Amitié Loisirs)	
Mercredi 18 mars 2020	Salle polyvalente
Loto des enfants (organisé par l'association des Parents d'Elèves)	
Samedi 28 mars 2020.....	Salle polyvalente
Cirque Magique Circus	
Mardi 31 mars et mercredi 1 ^{er} avril 2020.....	Parking de la salle polyvalente
Compétition de judo (organisée par l'association du Judo Club)	
Dimanche 5 avril 2020 de 8h30 à 17h00	Salle polyvalente
Tournoi de Tennis de table (organisé par le Club du Tennis de Table)	
Lundi 13 avril 2020	Salle polyvalente
Ludothèque P'tidou	
Mercredi 15 avril 2020	Salle polyvalente
Vide Grenier (organisé par l'association ABCD)	
Dimanche 3 mai 2020	Salle polyvalente
Don du sang	
Lundi 18 mai 2020.....	Salle polyvalente
Ludothèque P'tidou	
Mercredi 20 mai 2020	Salle polyvalente
Repas de la Fête des Mères (organisé par la Municipalité)	
Vendredi 5 juin 2020 - 20 heures.....	Salle polyvalente
Concert (organisé par l'Harmonie L'AVENIR)	
Samedi 13 juin 2020 - 20h45.....	Salle polyvalente
Ludothèque P'tidou	
Mercredi 17 juin 2020	Salle polyvalente
Don du sang	
Lundi 20 juillet 2020	Salle polyvalente

Instants détente

Départ en retraite de Christiane BRIQUEZ - 22 novembre 2010



De gauche à droite

Isabelle CORDIER - Catherine MOUREAUX - Laetitia BART - Christine TRIBOULET
Marie-Jeanne BOUGANT - Sophie MONNET - Christiane BRIQUEZ
Patricia GENEIX DE JESUS - Pascale PARATTE - Blandine BICHSEL - Sandrine BEAUCE
Isabelle LOICHAT - Catherine GELIN - Dominique BRANDT - Martine BOYER
Geneviève SANDOZ - Gérard MAUVAIS

Janvier 1961

Fêtes des rois

Les petites filles au patro... avaient apporté de quoi confectionner la galette qui fut partagée et mangée avec une tasse de thé. Chacun grignotait sa part prudemment de peur de se casser les dents (surtout Sœur Jean-Louis qui avait soucis pour son dentier). Ce fut Michèle Feuvrier qui tomba sur le Roi et Christine Mauvais sur la Reine. L'une devint rose de plaisir et l'autre pâle d'émotion... On but à la santé de ces charmantes Majestés et l'on fit de la musique avec le tourne-disque.

Les jeunes filles à leur tour... ont fait la même cérémonie. 32 d'entre elles, de 15 à 23 ans, y ont apporté leur entrain, leur gaieté, et le concours harmonieux de leur voix. Nous avons fait de nombreux jeux. Celui des chaises a toujours son succès et permet même de faire du patinage... Noëlle après avoir voulu embrasser le carrelage (sans dommage). Sa bonne humeur nous a appris de nouveaux chants et de nouveaux jeux.

Vers 9h30, nous avons pris le thé et les gâteaux. Marie-Jeanne fut le roi, un roi célibataire ! Elle nous a chanté une jolie chanson. Encore quelques chants et la soirée s'est terminée en gaieté en se disant « A la prochaine » ! Nous tenons à remercier les sœurs pour leur bon accueil.



Colis des soldats

Une fois de plus la salle de la mairie est envahie de paniers, de caisses, de cartons... Noël des soldats ! Ce n'est pas une petite affaire ni une habitude car chaque fois on essaie de trouver ce qui pourra vraiment faire plaisir. Cette année nos 38 soldats ont pu ainsi déguster à la suite le « salé de montagne », les fruits au sirop et les friandises qui accompagnent les vœux de Noël. Il y avait encore un petit flacon mais chut ! Ce fut la surprise...



Du côté des enfants !

Relie chaque dessin de Noël à son ombre.



Délice des papilles . . .



Truffes au chocolat

Ingrédients :



250 g de chocolat noir de bonne qualité



100 g de beurre non salé



2 jaunes d'œuf



7,5 g de sucre vanillé



80 g de sucre glace



50 g de cacao

Etape 1

Casser le chocolat en petits morceaux dans un plat résistant à la chaleur. Le faire fondre au bain-marie.

Etape 2

Ajouter progressivement le beurre coupé en petits dés. Mélanger.

Etape 3

Quand le beurre a bien fondu dans le chocolat, retirer le plat du feu, ajouter les jaunes d'œuf, le sucre vanillé (il apporte du croquant, si vous souhaitez une texture lisse, ajoutez 10 g de sucre glace et 1 goutte de vanille liquide) et le sucre glace. Bien mélanger le tout.

Etape 4

Mettre la pâte au frigo pendant au moins une heure afin qu'elle se solidifie.

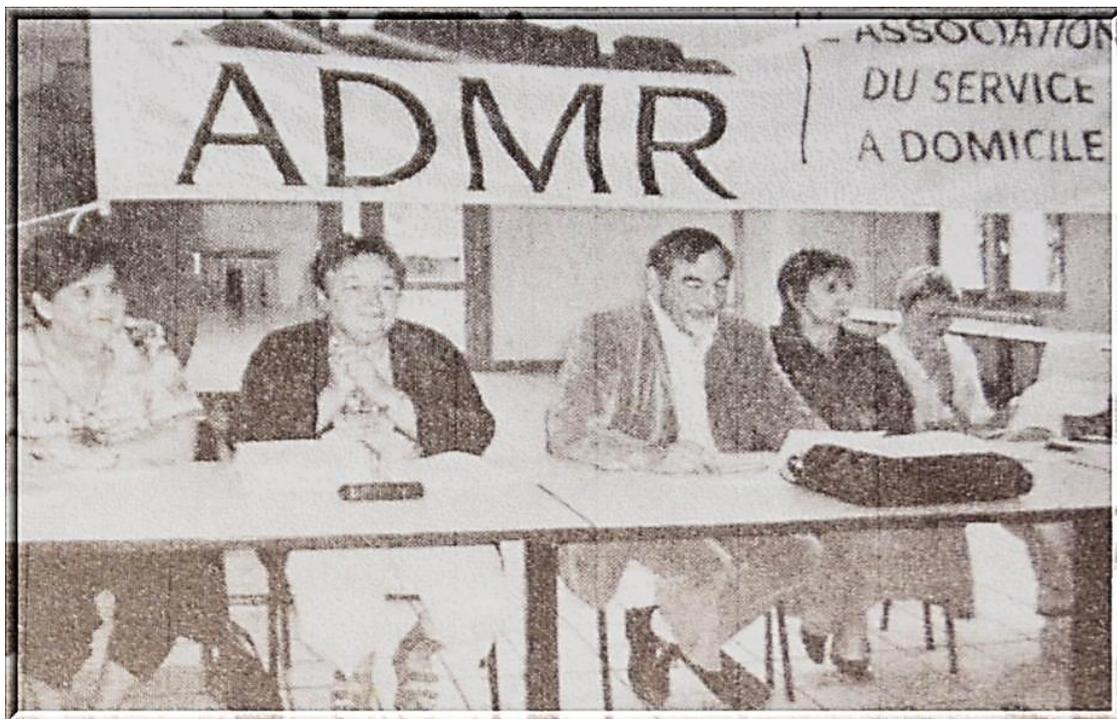
Etape 5

Ensuite, former des petites boulettes de pâte à la main, les rouler dans le cacao puis les disposer sur un plat.

Bonne dégustation !!!

Association ADMR de Damprichard

Assemblée Générale Courtefontaine - 2006



Qui et comment bénéficiaire de l'ADMR

Le réseau s'implique dans le développement de l'aide et du soutien aux personnes en situation de handicap, principalement auprès des séniors.

GIR : suivant le degré d'autonomie ou de handicap d'une personne, celle-ci peut bénéficier d'une aide de la part de sa caisse de retraite.

APA : l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie est une aide allouée aux personnes en perte d'autonomie ou handicapées. Elle est prise en charge par le Département.

Le montant de ces différentes aides est accordé en fonction des revenus.



M. Louis NAPPEY
Maire de Damprichard de 1953 à 1965
Octobre 1955 au groupe scolaire

Aides Familiales Rurales de Damprichard

L'association locale des
Aides Familiales Rurales
a été déclarée en
Sous-Préfecture de Montbéliard
le 23 février 1955.

M. Louis NAPPEZ
assume la fonction de
la Présidence.



L'Association

L'association était gérée et animée par des familles bénévoles appelées "Foyers". En faisait partie, à cette époque : Roger MUNNIER, Aimé BULIARD, Gabriel GUILLAUME, André TRIBOULET, Alfred JACOULOT et Paul MAIRE

Ils proposaient, à titre gracieux, leurs services pour aider matériellement et moralement, à domicile, les familles, notamment les mères en charge de jeunes enfants à s'occuper après un accouchement.

Le service des Aides Familiales a été reconnu d'utilité publique par le Ministère des Affaires Sociales en 1945. Elles devaient suivre une formation d'un an afin d'obtenir le diplôme de "travailleuse familiale".

Celles-ci travaillaient beaucoup sur les "cas maternité" sachant, que les mamans accouchaient presque toutes à la maison. L'aide familiale assurait toutes les tâches ménagères dans les foyers.

Le groupe fonctionnait avec une aide familiale, tout d'abord salariée de la Fédération Départementale, située à Orchamps-Vennes. Elle avait pour mission d'intervenir dans les familles à aider et cela toute la journée, repas de midi compris.

La première Aide Familiale recrutée est Colette GUILLAUME des Charniers. Jeannine LOCATELLI, la dernière a effectué toute sa carrière à Damprichard, depuis le début 1969 jusqu'à la fin 2006.



Premier logo

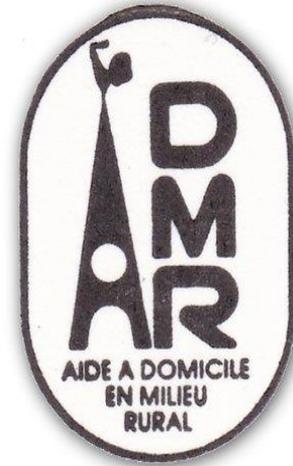
Vert et blanc,
la lettre A est
surmontée d'un coq,
elle s'enchevêtre en son
pied droit avec ceux
des lettres F et R.

Les Aides Ménagères

Le service d'aides ménagères auprès des personnes âgées a été créé en 1971.

Le 2 mai 1977, les statuts modifiés sont déclarés à la Sous-Préfecture de Montbéliard. Le titre change, il devient "Association Locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Damprichard".

La mission et le fonctionnement du groupe restent identiques.



Nouveau logo de l'association



L'ADMR¹ et les soins infirmiers se regroupent

Les Centres de soins sont tenus par les "Sœurs de la Congrégation des Saints Noms de Jésus et de Marie" à Damprichard et à Tréviillers où elles sont implantées. Au fil des années, leur effectif s'amenuise et les sœurs sont regroupées dans notre village où elles résident, rue Pasteur.

En 1982, elles prennent contact avec l'ADMR qui, dans le même esprit, vient en aide à la population. Des pourparlers sont menés par M. Raymond ROUSSET, Membre de l'association avec la Sœur supérieure générale de la congrégation sous la Présidence de Mme Elisabeth TATU.

Un accord est conclu le 1^{er} janvier 1983 entre les deux parties. L'ADMR reprend à son compte le centre des soins infirmiers. Les sœurs ETIENNE et ANTONIA deviennent les premières infirmières salariées avant d'être remplacées par les infirmières laïques, dont la première a été recrutée en 1987.

Le dispensaire reste jusqu'à la fin 1997 dans les locaux situés rue Pasteur, près de la Maison des Associations.

En 1998, Sous la présidence de Gilbert JACOULOT, le Centre de Santé est transféré au 4 bis rue du Général de Gaulle, près de la pharmacie DES COMBES.



¹ ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

Déménagement du service Aides à Domicile



Nouvel espace

Le service "Aides à domicile" se développant, il est impératif de trouver des locaux mieux adaptés pour recevoir le public avec l'intégration d'une secrétaire pour la tenue des plannings.

En 2005, sous la présidence de Mme Jacqueline DELAVELLE, le service s'installe, 6 rue des Ecoles à Damprichard.



Inauguration des nouveaux locaux !

Comme tout service qui prend de l'ampleur, le local des aides à domicile et celui du centre des soins infirmiers deviennent inadaptés et non confidentiels.

Le groupe se met en quête de trouver un espace de travail plus vaste.

L'opportunité se présente en 2015, sous la Présidence de Gérard MAUVAIS. C'est ainsi que les services d'aides à la personne et des

soins infirmiers, s'installent au 9 rue de l'industrie à Damprichard.

Les locaux ont été inaugurés le samedi 28 novembre 2015, en présence de : Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental, M. Philippe ALPY, Président de la Fédération Départementale ADMR, M. Anthony MERIQUE, Maire de Damprichard et de son Conseil municipal.



Isabelle CORDIER - Philippe ALPY - Julien NAEGELEN - Geneviève SANDOZ
Christine BOUQUIN - Anthony MERIQUE - René PERROT
Gérard MAUVAIS - Jeannine SCHELL

Espace adapté aux services - rue de l'Industrie



Les moments d'échanges . . .

Anniversaire

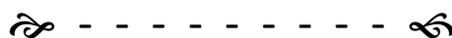
Les membres de l'ADMR
se sont joints à leur patiente,
Mme Paulette RUFFIOT
à Trévillers à l'occasion de son
100^{ème} anniversaire.



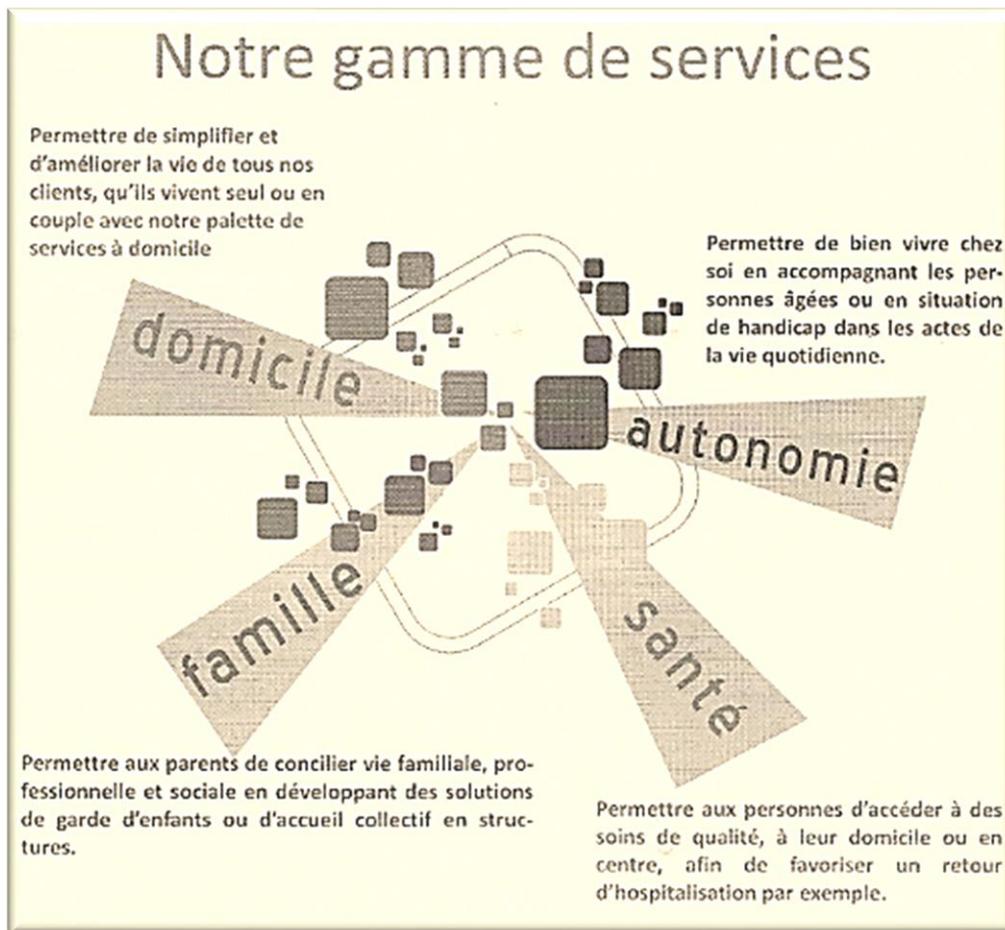
Le traditionnel goûter

Comme chaque année,
l'association organise un goûter
avec les patients, les aides
et les bénévoles.

12 octobre 2018



Les services proposés . . .

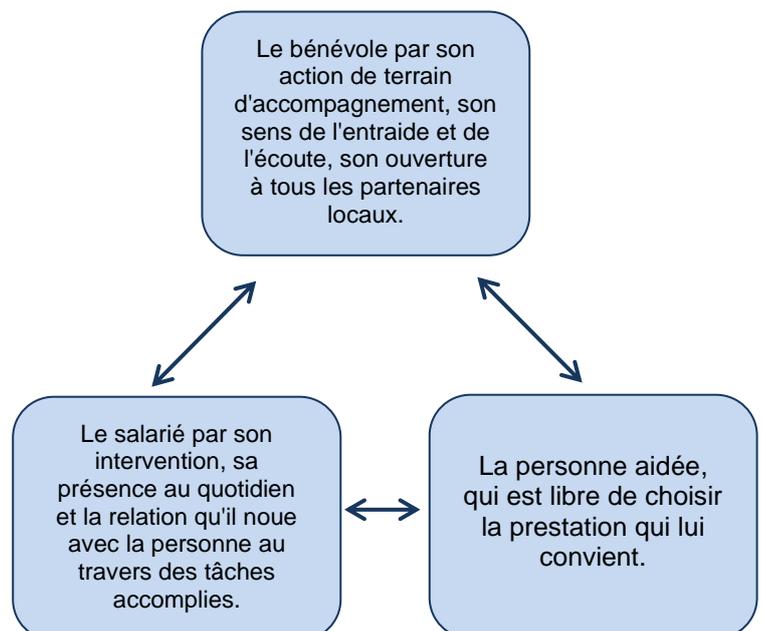


Implantation sur le territoire, les bénévoles . . .

Triangle d'Or

Dans le Doubs, ce sont : 39 associations locales, 350 bénévoles actifs et près de 1 000 salariés qui accompagnent chaque jour les 7 200 clients.

L'association fonctionne selon le schéma du triangle d'or qu'elle fait vivre autour des trois acteurs que sont : les personnes à aider, les bénévoles et les salariés.



Notre savoir-faire en matière de :



● MAINTIEN
A DOMICILE



● SERVICES A
LA PERSONNE



● ACCUEIL
COLLECTIF



● INSERTION PAR
L'ACTIVITE ECONOMIQUE



Les bénévoles de l'association jouent pleinement leur rôle et animent les valeurs présentes au sein du projet puisqu'ils sont, à la fois, à l'écoute du territoire mais aussi des personnes à aider (familles, personnes âgées, personnes handicapées, etc.).

Être bénévole à l'ADMR¹, c'est être acteur de son territoire, c'est avoir la connaissance fine de celui-ci, c'est être un relai entre les personnes aidées et les professionnels d'intervention.

Par ailleurs, depuis quelques années, l'ADMR s'est engagée dans une démarche de professionnalisation de ses salariés. Cette dernière s'est concrétisée entre autres, par un perfectionnement de ceux-ci, à la fois pour mieux répondre aux attentes des personnes à aider mais aussi, de les respecter et de les prendre en considération dans leur quotidien tout en faisant preuve de discrétion, de conscience professionnelle et d'efficacité.

Enfin, ces deux acteurs ne pourraient exister sans l'élément central du triangle d'or : les personnes à aider, quel que soit l'âge "de la naissance à la fin de vie", quelle que soit leur situation économique, sociale ou religieuse, et qu'elles soient fragilisées ou non.



L'association fête ses 50 ans !

En 2005, l'association a fêté son 50^{ème} anniversaire d'existence. Au fil des années, les aides à la personne se sont multipliées avec la création de "Domicile Service" pour la réalisation des menus travaux d'entretien ou de bricolage, la gestion de la téléalarme.

A cette époque, le groupe compte 13 bénévoles qui gèrent les services, 32 salariées ainsi réparties : 26 aides à domicile, 1 travailleuse familiale, 4 infirmières et 1 secrétaire.

Le nombre d'heures des aides à domicile augmente principalement par les heures APA² attribuées par le Conseil Général.

Une réflexion est portée sur la professionnalisation du personnel. En effet, le métier évolue et il nécessite de plus en plus de qualification et de formation.

L'aide à domicile n'est plus un petit boulot mais une profession à part entière !

50 Ans
1955 - 2005



¹ ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

² APA : Allocation Personnalisée à l'Autonomie

La mission du Centre de Santé



Le Centre de Santé prend en charge quotidiennement des patients sur prescription médicale, au domicile ou au centre, pour effectuer des soins infirmiers. Il mène aussi des actions de prévention (selon l'accord national en 2003) et d'éducation.

Depuis la signature de l'accord national avec la CPAM¹, deux actions de prévention sont à réaliser chaque année. En 2019, un forum santé a été proposé sur la surveillance de la tension, du diabète et de la prévention des chutes, ainsi qu'une conférence sur le bien-vieillir suivie de quatre ateliers pour mettre en pratique les conseils !

Les infirmières participent aux différentes campagnes de prévention "grand public", comme Octobre Rose ou la vaccination antigrippale.



L'activité est exercée à 90 % du temps au domicile du patient.

Le centre assure un contact permanent avec les différents acteurs pour garantir la continuité des soins.

Le temps d'intervention au domicile est organisé ainsi : tournée du matin de 6h30 à 11h30 et en fin de journée de 16h00 à 19h00. Les horaires évoluent en fonction du nombre de patients et des soins à prodiguer.



Les coordonnées du Centre infirmier

Les permanences

Centre de Santé administratif
Astrid AUBRY - Manon LALEVEE
Tous les jours de 9h00 à 11h00

Service des soins infirmiers
Tous les jours de 11h15 à 12h15
Possibilité des soins dès 6h00 sur RDV

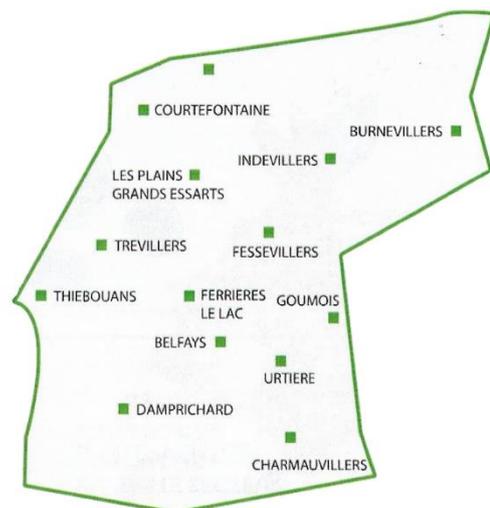
Les coordonnées

9 rue de l'Industrie
25450 DAMPRICHARD

☎ 03 81 44 20 93 - 📞 06 80 30 96 28
@ csdamprichard@fed25.admr.org

Les soins infirmiers sont assurés sur prescription à domicile 7 jours/7.

Les infirmières interviennent sur 13 communes :



¹¹ CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Pour vivre chez soi en toute quiétude pour soi . . . et son entourage

Cet appareil, connecté à votre téléphone, permet d'être mis en relation avec un opérateur d'une centrale d'écoute, 24h/24 et 7 jours/7. L'utilisateur est relié à l'appareil grâce à un médaillon ou à un bracelet. En cas de chute, de détresse ou simplement pour dialoguer, un appel est émis, une intervention à domicile ou le recours au service d'urgence peut être déclenché.

Le dispositif a déjà fait ses preuves et il a même sauvé des vies. Il est rassurant pour l'entourage, parfois éloigné de son parent, que l'appareil veille sur lui, en cas de besoin. Dû à sa portée, il est utilisable dans la salle de bain, sur le balcon ou dans le jardin. Il est surtout efficace si on porte bien sur soi, le médaillon ou le bracelet, en permanence, ne pas le laisser sur la table de nuit !!!



Téléassistance Filien



Vous cherchez du travail ?

L'ADMR recrute près de chez vous

L'ADMR¹ est à la recherche de bénévoles et de salariés pour compléter son équipe actuelle.

Ménage, entretien du linge, préparation des repas, garde de jour et de nuit, téléassistance, livraison des repas, transport accompagné, etc . . . Une large palette de services qui permet d'employer 23 aides à domiciles et 1 secrétaire ; mais également, 7 infirmières et 2 secrétaires pour le Centre de soins.

En moyenne, l'ADMR propose un contrat d'une base de 105 heures par mois, celui-ci est adapté suivant la volonté des salariés. Cet emploi présente l'avantage de travailler près de chez soi, non délocalisable. Les frais de déplacements sont remboursés et une formation assurée pour celles et ceux qui souhaitent découvrir ces métiers de l'aide à la personne.

Le ménage n'est pas le seul objectif mais tout un accompagnement. C'est une mission avant tout humaine et qui n'a rien de dévalorisant bien au contraire !

Si vous avez du temps à consacrer aux autres, si la solidarité, l'entraide et le partage sont des notions qui vous animent, si vous souhaitez favoriser le maintien à domicile dans votre commune, rejoignez une équipe sympathique et impliquée.

Le métier d'aide à domicile est fait d'échanges et de relations humaines, on se sent utile aux autres.



Les bénévoles

Le Conseil d'Administration :

MAUVAIS Gérard : Président
SANDOZ Geneviève : Vice-présidente et responsable des aides à domicile
PERROT René : Trésorier
FRESARD Marie-Jeanne : téléassistance
HOUSER Nicole : Secrétaire et visiteuse
PRETOT Brigitte : visiteuse auprès des personnes aidées
LAB Michèle
BRANDT Dominique : Salariée 2^{ème} Collège
TIROLE Carole : Salariée 2^{ème} Collège

Les permanences

Service d'aide à domicile

Christine LAGAUDE
Tous les jours de 10h00 à 12h00

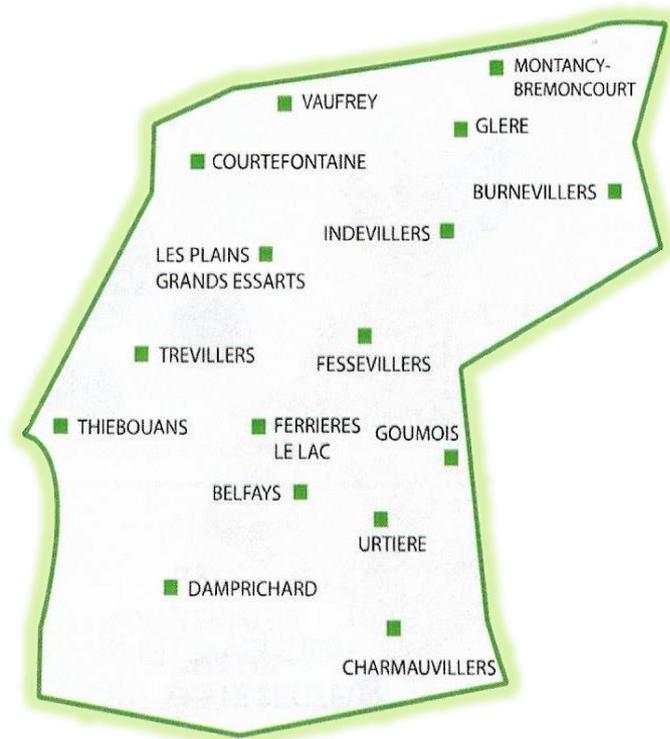
Contacts de l'association

☎ 03 81 44 56 82

@ admrdamprichard@fede25.admr.org

Le territoire d'intervention

Les aides à domicile interviennent sur 16 communes



Forum des Associations - 30 juin 2019



Départ à la retraite d'Elisabeth BARROS

Est Républicain - septembre 2015



Mme BARROS en compagnie de ses collègues et du Président Gérard MAUVAIS

Lors de la dernière réunion mensuelle, les membres bénévoles et salariés ont souhaité une bonne retraite à leur collègue Elisabeth BARROS.

Cette dernière est entrée à l'association en janvier 2004 comme CDD et a signé son contrat CDI en 2005.

Elisabeth BARROS a œuvré auprès de nombreuses personnes, a effectué beaucoup de ménages et de préparations de repas. Mais c'est surtout une experte en couture.

Le Président l'a félicitée pour ses interventions parfois très difficiles

Remerciements à Mme Jacqueline SOULAS - Membre bénévole

Damprichard - 1^{er} novembre 2013

Damprichard

L'ADMR remercie Jacqueline Soulas



■ Jacqueline Soulas a été bénévole pendant 13 ans.

Une sympathique cérémonie, organisée par l'association d'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Damprichard et son président, Gérard Mauvais, a eu lieu pour remercier une bénévole, Jacqueline Soulas, au sein de l'équipe depuis 2000.

Originnaire des Pyrénées, Jacqueline Soulas, discrète, sympa et le petit accent du Sud, s'est vue confier par la présidente de l'époque, les fiches de salaire. Elle a donc été bénévole pendant 13 ans.

Jacqueline a participé régulièrement aux réunions de conseil d'administration où sa sagesse et sa pointe d'humour étaient appré-

ciées. Cette dernière année, elle a demandé à se libérer pour des raisons personnelles. Le président a souligné son dévouement et sa gentillesse et lui a dit « merci » au nom de l'association.

Il a également rappelé qu'un appel est fait à toute personne qui voudrait rendre service aux autres, car il y a toujours des places au sein de l'ADMR. Le travail des bénévoles est très divers. Il y a de multiples façons de rendre service. L'ADMR de Damprichard compte 30 salariés et 8 bénévoles.

☎ Contact ADMR
au 03.81.44.56.82 ou
au 6, rue des écoles
à Damprichard.



Forum des Associations - 27 septembre 2014



Mmes : Christine LAGAUE - Simone TODESCHINI

Vente annuelle des fleurs - Mars 2017

Achetez des fleurs,
offrez de la solidarité

Nous viendrons
vous rencontrer les
09 - 10 - 11
MARS
2017

www.25.admr.org

ADM R
la référence du service à la personne.

Merci pour les achats de fleurs ou de calendriers,
cela permet à l'association d'organiser les goûters.

Site Internet : www.mairie-damprichard.fr
Mail : mairie@mairie-damprichard.fr

